

Réunion de la CLE du SAGE Seudre n°24
Le 14 novembre 2022, de 14h à 17h
Salle de la Salicorne à SAUJON

Compte-rendu de séance

Rappel de l'ordre du jour

Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Proposition et validation des indicateurs et des formats de rendu du tableau de bord du SAGE Seudre, suite aux groupes de travail « techniciens » et « élus ».

PTGE Seudre

Point sur l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de la Seudre : présentation des recommandations du groupe de travail REUT (réutilisation des eaux usées traitées) et étapes à venir.

PPG Seudre

Présentation du Programme Pluriannuel de Gestion de la Seudre.

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Feuilles d'émergence

Annexe 2 : Présentation

Introduction de la réunion

Pascal FERCHAUD, président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre remercie les membres présents de leur participation.

Il introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour et précise qu'il est prévu de clôturer la séance à 17h.

Il indique que la séance est enregistrée et invite les membres de la CLE lorsqu'ils souhaitent s'exprimer, à le faire dans les micros qui sont mis à leur disposition et à se présenter, ceci afin de faciliter la rédaction du compte-rendu de séance.

Il propose l'adoption du Procès-verbal de la dernière CLE du 29 juin 2022.

Le Procès-verbal de la dernière CLE du 29 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Pascal FERCHAUD demande si des membres souhaitent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune proposition d'ajout n'est faite. L'ordre du jour de séance est approuvé.

Point n° 1 : Elaboration du tableau de bord du SAGE Seudre

Laurent POUZIN, après avoir rappelé le contexte et le calendrier de la démarche d'élaboration du tableau de bord du SAGE Seudre, présente les indicateurs de suivi du SAGE, ainsi que les formats de rendus du tableau de bord, qui ont été retenus suite aux réunions des groupes de travail « techniciens » et « élus ».

Dominique TANTIN intervient en indiquant qu'il souhaite revenir sur l'indicateur relatif au suivi des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP). Il lui semble important d'avoir aussi un indicateur de suivi des prélèvements en eau potable, notamment sur le secteur de la Bourgeoisie, au regard des évènements de cet été et du déficit hydrique important constaté sur le secteur de Saujon.

Laurent POUZIN précise qu'en effet ce suivi peut s'avérer pertinent et propose de l'intégrer dans l'indicateur AEP, lui-même. Il en profite pour rappeler que les données permettant d'alimenter les indicateurs « AEP », « Assainissement » et « Pluvial » sont la propriété du Syndicat des eaux et des collectivités territoriales, et qu'une démarche doit être engagée auprès de ces structures afin de vérifier la possibilité d'acquérir ces données à une fréquence régulière. A ce sujet, il est rappelé qu'une disposition du SAGE demande au Syndicat des eaux de la Charente-Maritime de présenter annuellement un bilan de la mise en œuvre du Schéma départemental d'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE auprès de la Commission locale de l'eau. Ce point sera évoqué avec le Syndicat des eaux de Charente-Maritime au cours des échanges relatifs à la transmission de leurs données.

Charlotte RHONE rappelle qu'au cours de la réunion du groupe de travail « technicien » la proposition avait été faite d'un descripteur de suivi sanitaire de la qualité des eaux conchylicoles et de baignade.

Laurent POUZIN précise que ce descripteur sera intégré dans l'indicateur d'« hydrobiologie des masses d'eau superficielles ».

Jean PROU demande s'il est possible de connaître la liste des indicateurs qui peuvent permettre de constater et de suivre l'épisode de sécheresse de cette année, par exemple.

Laurent POUZIN rappelle que pour l'instant le travail présenté ne s'attache qu'à proposer des indicateurs de suivi, et que le renseignement de ces indicateurs ne pourra commencer que lorsque la présente CLE aura officiellement validé le nombre et la nature de ces derniers. Et en effet, par la suite, les éléments de connaissance de chaque indicateur seront mis à disposition du public et des membres de la CLE, afin que chacun puisse suivre et constater l'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Concernant le suivi des épisodes de sécheresse estivaux, les indicateurs de suivi des écoulements, des débits, de la piézométrie, de la pluviométrie, et par ailleurs la communication des chroniques de prise des arrêtés préfectoraux de restriction des usages, permettront dès lors de prendre connaissance de l'évolution estivale de l'état de la ressource en eau sur le territoire et des moyens adaptés de gestion mis en œuvre en conséquence.

Pascal FERCHAUD précise à ce sujet que les mesures de gestion et d'adaptation des prélèvements relèvent de la compétence du Préfet, et que ni la CLE, ni le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS) ne possèdent de leviers d'actions en ce sens.

Jean PROU demande si les indicateurs permettront bien de constater, lors du bilan annuel, l'historique des épisodes de restriction d'usage et leur corrélation vis à vis de l'évolution et de la préservation de la ressource en eau, et de fait, de contrôler que les indicateurs choisis sont bien fonctionnels et adaptés.

Pascal FERCHAUD précise que si le nombre des arrêtés de restriction qui sont pris est important, la date à laquelle ils le sont, est tout aussi importante. La réactivité en ce sens permettant de limiter les désordres occasionnés sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il indique par ailleurs que l'intérêt d'un tableau de bord est aussi d'avoir un historique annuel et de pouvoir suivre les tendances d'évolution des paramètres du territoire sur plusieurs années.

Jean PROU ajoute qu'en effet, si à un moment donné, les constats réalisés par tous sur le terrain ne sont pas identifiés par l'indicateur correspondant, cela signifiera potentiellement soit que ce dernier n'est pas adapté, soit qu'il manque un indicateur.

Françoise DE ROFFIGNAC demande jusqu'à quelle date remonteront les données prises en compte pour alimenter les indicateurs de suivi proposés.

Laurent POUZIN répond que chaque indicateur sera renseigné en fonction de l'historique des données descriptives correspondantes, lorsque celles-ci sont disponibles. A titre d'exemple, l'indicateur relatif au suivi des débits de la Seudre à Saint André de Lidon, bénéficiera de l'historique des mesures effectuées depuis 1970. Les suivis de l'année 2022 seront donc comparés à la moyenne des suivis réalisés de 1970 à 2021, faisant ainsi de la corrélation de ces deux descripteurs, un indicateur de suivi.

Pascal FERCHAUD intervient pour préciser que s'agissant de l'indicateur de suivi de la mise en œuvre des dispositions du SAGE, l'intérêt est qu'il existe une entrée technique où le spécialiste pourra trouver des réponses à ces questions, ainsi qu'une approche plus généraliste qui se traduit par des schémas globaux. Les membres de la CLE pourront donc suivre annuellement l'avancement de la mise en œuvre des dispositions du SAGE, et interroger la structure porteuse du SAGE, le cas échéant, afin de connaître les raisons pour lesquelles la mise en œuvre d'une ou plusieurs dispositions prend du temps ou n'a pas encore été initiée.

Cet indicateur spécifique pourra dès lors permettre à la CLE de redéfinir la méthodologie ou la priorité de réalisation d'une ou plusieurs dispositions.

Toutefois, il est essentiel de rappeler que la majorité des dispositions du SAGE sont mises en œuvre par le SMBS au travers de différentes actions et programmes d'actions que sont notamment les PPG, PTGE, PAPI, ..., et ceci en fonction des moyens financiers et humains qui sont alloués à cette structure, lesquels s'avèrent limités.

Un Comité syndical du SMBS a eu lieu récemment et les élus ont une nouvelle fois été sollicité pour prioriser et arbitrer entre les différentes actions à engager dans les prochaines années, au regard des subventions et moyens généraux actuellement disponibles, même si l'idée reste à terme d'avoir un taux de réalisation de 100 % pour chaque disposition du SAGE.

Jean PROU indique que de par son expérience, il considère que ces formats de rendu sont souvent trop synthétiques et insuffisamment développés, et qu'il peut être pertinent de rajouter pour chaque disposition, un petit texte explicatif permettant de restituer le contexte et de commenter les éléments proposés.

Laurent POUZIN précise que les groupes de travail « techniciens » et « élus » ont fait le choix de proposer ce type de format, plus complet en termes d'explications, uniquement pour les 25 indicateurs de suivi considérés comme essentiels, et non pour les 83 dispositions du SAGE, ceci notamment afin de limiter le temps consacré à la réalisation et au suivi de ce tableau de bord, l'objectif demeurant de ne pas financer un temps plein pour cette action, le SMBS n'en ayant pas les moyens.

Françoise DE ROFFIGNAC indique qu'elle était en Comité de bassin récemment, et que le ressenti général des élus est que les documents relatifs aux SAGE et aux SDAGE sont dans leur majorité extrêmement long et complexes, et de fait que peu de personnes les lisent, et lorsqu'ils font l'effort d'en prendre connaissance, ils ont énormément de difficultés à les comprendre. C'est pourquoi la possibilité de ne détailler que les 25 indicateurs jugés essentiels pour la compréhension de l'avancement du SAGE et de l'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques, lui semble pertinente.

Pascal FERCHAUD confirme que le suivi de 25 indicateurs constitue déjà un travail très conséquent et potentiellement suffisant pour suivre l'avancement du SAGE.

Laurent POUZIN ajoute que, comme précédemment exposé, le suivi de l'avancement du SAGE ne représente qu'un indicateur sur les 25 proposés, et que celui-ci est spécifique car il permet d'avoir une vision d'ensemble de l'avancement des dispositions du SAGE. Toutefois, si des membres de la CLE souhaitent avoir des précisions sur l'avancement d'une disposition

particulière, ils pourront en faire directement la demande auprès du SMBS qui leur apportera des éléments complémentaires de compréhension.

Pascal FERCHAUD indique que pour avoir une réponse quantitative à un élément subjectif, car un degré d'avancement n'est pas toujours facile à traduire, il est nécessaire de créer et d'utiliser cet outil qui permet d'apporter une vision globale de l'avancement du SAGE.

Françoise DE ROFFIGNAC indique, s'agissant du graphique de la fiche « indicateur » proposée en exemple, que les données de référence mentionnées sont celles courant de 1970 à 2021. Elle demande dès lors, si pour l'année prochaine, ces données de références couvriront la période allant jusqu'en 2022, et ainsi de suite pour les prochaines années.

Laurent POUZIN répond que c'est exactement le principe des données moyennes de référence.

Françoise DE ROFFIGNAC demande alors s'il est possible d'avoir en complément, sur ce même graphique, les données des années « extrêmes » afin d'avoir une vision plus objective de ces données et de pouvoir comparer par exemple cette année à l'hydrologie « exceptionnelle » avec d'autres années similaires. L'idée étant aussi de pouvoir visualiser la fréquence d'apparition de ces années marquées par un déficit hydrologique important.

Laurent POUZIN répond qu'en effet, la possibilité de proposer les années qui ressortent comme très éloignées de la moyenne a déjà été évoquée, et qu'il est tout à fait possible de les faire figurer sur ce graphique.

Jean PROU demande s'il est aussi possible de mettre en évidence les tendances par rapport aux 5 ou 10 dernières années, ce qui permettrait d'avoir une vision de l'évolution de cet indicateur à plus court terme.

Laurent POUZIN répond qu'en effet, cet élément de compréhension peut s'avérer important. Il ajoute que toutefois, il sera nécessaire de veiller à garder un subtil équilibre entre la qualité et le nombre des éléments portés à connaissance sur les fiches « indicateurs », afin d'être à la fois complet, sans pour autant surcharger la fiche et ses graphiques, au point de la rendre incompréhensible.

Dominique TANTIN revient sur la note « indicateur » proposée sur la fiche, en s'interrogeant sur les données permettant de définir le bon ou mauvais état qui à son sens ne sont pas adaptées, et demande si ces références sont figées.

Laurent POUZIN répond que ces valeurs sont proposées à titre d'exemple, et qu'elles seront définies en collaboration avec les membres du groupe de travail « techniciens ».

Marie ROUET ajoute que cet indicateur n'est pas facile à noter et que le groupe de travail devra être vigilant quant aux valeurs choisies, car l'exemple s'est présenté sur le SAGE Boutonne où l'indicateur proposé ne permettait pas de rendre compte avec objectivité de la situation rencontrée.

Jean-Philippe DAVID précise que l'on peut facilement objectiver cet indicateur en faisant un exercice de classification des débits, et en prenant par exemple comme valeurs de référence les années quinquennales et décennales sèches, données sur lesquelles il n'y a pas nécessairement de débat.

Laurent POUZIN indique que les indicateurs proposés sont ceux qui seront intégrés au rapport annuel du SAGE avec une fréquence d'actualisation par conséquent annuelle. Cet indicateur de débit, spécifique, fera quant à lui l'objet d'une communication et d'une fréquence d'actualisation plus régulière dans le cadre de l'Observatoire de l'eau de la Seudre, le troisième format de rendu, qui sera présenté par la suite.

Pascal FERCHAUD demande s'il y a d'autres réactions concernant les derniers points évoqués, ainsi que sur cette présentation en général, et précise que l'élaboration d'un tableau de bord, si elle paraît simple de prime abord, est en réalité un exercice complexe qui nécessite d'y consacrer beaucoup de travail.

Pascal FERCHAUD propose à la CLE :

- De valider la proposition des 25 indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE Seudre,
- De valider la proposition des 3 formats de rendu du tableau de bord du SAGE Seudre : Rapport de présentation annuel; tableau de suivi de l'avancement des dispositions du SAGE Seudre ; Observatoire de l'eau de la Seudre,
- De mandater le SMBS pour qu'il propose sur son site internet : la consultation et le téléchargement des rapports annuels du SAGE Seudre ; la consultation du suivi de la mise en œuvre des dispositions du SAGE Seudre,
- De mandater le SMBS pour qu'il crée au cours de l'année 2023, sur son site internet, un Observatoire de l'eau de la Seudre comprenant les 9 indicateurs de suivi relatifs à l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Résultat du vote :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Les propositions d'indicateurs de suivi du SAGE Seudre et leurs formats de rendus, sont validés à l'unanimité.

Françoise DE ROFFIGNAC demande suite à cette présentation, combien de temps de travail représente la réalisation et le suivi des éléments du tableau de bord du SAGE Seudre.

Laurent POUZIN répond que la consigne qui lui a été donnée demeure de constituer un outil de suivi du SAGE Seudre opérationnel, tout en essayant de rationaliser au maximum les procédures de renseignement et de communication des indicateurs de suivi, et ce afin d'y consacrer le moins de temps possible, et de s'attacher en priorité à la mise en œuvre des dispositions du SAGE et à l'animation des instances de concertation et décisionnelles, dont notamment la CLE.

L'idée étant de ne pas dépasser un dixième de temps plein, même s'il paraît évident que les années 2022 et 2023, qui seront consacrées à la création, la mise en œuvre et la stabilisation du tableau de bord du SAGE, dérogeront à ce principe.

Pascal FERCHAUD ajoute que l'objectif demeure que l'outil mis en œuvre soit suffisamment performant afin justement d'y consacrer le moins de temps possible. Les formats de rendu proposés et validés par la CLE ayant été imaginés pour répondre à cet objectif.

Jean-Philippe DAVID précise qu'un travail préalable important de renseignement a été réalisé auprès de nombreux autres SAGE afin de bénéficier de retours d'expérience objectifs, lesquels devraient permettre d'éviter certains écueils fréquemment rencontrés sur d'autres territoires, et ainsi ne pas créer d'« usine à gaz ».

Il indique par ailleurs qu'il est probable que certains indicateurs soient complexes à renseigner du fait de la disponibilité variable ou partielle de certaines données, et que si la situation se présente, il sera demandé à la CLE de statuer sur la suppression de l'indicateur en question.

Pascal FERCHAUD précise sur ce point que l'année de mise en route du tableau de bord permettra justement de vérifier la pertinence de chaque indicateur et de constater les potentielles difficultés de renseignement. Les membres de la CLE auront dès lors la possibilité de faire remonter leurs remarques auprès du SMBS, et in fine de proposer de retirer ou de modifier un indicateur.

Point n° 3 : Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre

Jean-Philippe DAVID indique qu'un imprévu de dernière minute ne permet pas pour le moment de présenter le point n°2 inscrit à l'ordre du jour, et propose par conséquent que soit présenté le point n°3.

Mélodie PIERRONNET présente le Plan Pluriannuel de Gestion de la Seudre.

Françoise DE ROFFIGNAC constate que ce plan comporte une importante partie dédiée aux travaux et s'interroge à ce sujet sur le fait qu'il n'y ait toujours pas eu de retour d'expérience proposé sur les effacements de barrages qui ont été réalisés sur la Seudre.

Yann DAVITOGU réprend qu'en effet, dans l'arrêté d'autorisation des effacements d'ouvrages, il est mentionné que trois ans après les effacements, un retour d'expérience doit être produit sur ces différents travaux. Le premier effacement a eu lieu en 2017, le deuxième en 2019, par conséquent il est envisagé de produire ce document pour le premier trimestre 2023.

Jean PROU demande à quoi correspondent les actions ZHU 03 et 04 concernant des études de faisabilité sur les zones humides.

Mélodie PIERRONNET réprend qu'à contrario de la partie amont de la Seudre, les marais de l'estuaire de la Seudre ne bénéficient pas encore de programmes d'actions concertés opérationnels. C'est pourquoi, il est nécessaire d'étudier la faisabilité d'une telle démarche qui permettra le cas échéant de planifier et de programmer, en concertation avec les acteurs

de ce territoire, un ensemble d'actions visant l'amélioration de la gestion et de la préservation des marais de l'estuaire de la Seudre.

Jean-Philippe DAVID précise que les marais de l'estuaire de la Seudre sont des propriétés privées, et qu'à ce titre le Syndicat ne peut légitimement intervenir, car le Gémapien ne peut se substituer aux obligations d'entretien des propriétaires en marais.

Toutefois, le constat a été fait de l'existence d'une réelle demande d'intervention de la sphère publique sur diverses thématiques relatives à la gestion et l'entretien de ces marais. Pour autant, la collectivité n'est pas aujourd'hui en mesure de déterminer si, par exemple, il lui est possible d'intervenir sur les taillées de marais, objet hydraulique excessivement difficile à gérer, notamment de par son importance, sa longueur étant estimée à plus de 500 km. Il semble à ce sujet que la collectivité ne pourra donc pas financièrement se substituer aux propriétaires défaillants qui n'entreprendraient pas leur taillée.

L'étude de faisabilité doit par conséquent permettre de définir en concertation avec les propriétaires, quels sont leurs attentes vis-à-vis de la collectivité, et par la suite interroger les élus pour leur demander sur quels types d'interventions ils souhaitent s'engager, en leur proposant, afin d'éclairer leur décision, les coûts, les contraintes techniques et réglementaires et les avantages associés aux opérations proposées.

Pascal FERCHAUD ajoute que de par ses compétences, l'ancien Syndicat de l'amont de la Seudre, lequel a désormais fusionné au sein du SMBS, avait réalisé un travail d'état des lieux, de diagnostic et de planification conséquent qui permet aujourd'hui de proposer un programme d'actions opérationnel, ce qui n'est pas le cas des marais de l'estuaire de la Seudre, où il existe très peu de données s'agissant du fonctionnement hydraulique et de la gestion des marais. Or, l'attente des acteurs de ce marais, et notamment des élus, est importante, c'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire d'étudier la faisabilité d'une démarche similaire à celle qui a été réalisée sur l'amont de la Seudre, afin de préserver et d'améliorer la gestion de ces marais.

Jean PROU précise que cela fait longtemps qu'il est envisagé d'intervenir sur ces marais, de nombreuses études ont déjà été menées sur ce secteur, par conséquent on ne part pas véritablement de rien, même si en effet, il semble nécessaire de compléter et d'actualiser ce qui a été fait.

Jean-Philippe DAVID confirme que ce projet bénéficiera des études et des projets antérieurs qui ont été menés sur ces marais, ainsi que de démarches actuelles telles que le Projet Seudre, animé par Pauline GERMANAUD, lequel vise la préservation et la valorisation des marais de l'estuaire de la Seudre, en intégrant de manière transversale les différents enjeux qui lui sont associés : économiques, environnementaux, paysagers, sociaux, patrimoniaux...

Mélodie PIERRONNET ajoute en rapport avec les échanges précédents, que s'agissant de la biodiversité, la situation est inversée entre les secteurs amont et aval de la Seudre, car il existe énormément de données environnementales issues de la classification en Natura 2000 sur les marais de l'estuaire, contrairement à la partie amont qui a fait l'objet de peu d'inventaires en ce sens.

Elle indique par ailleurs, que la compétence de Gestion des milieux aquatiques (GEMA) n'a été transférée que récemment au SMBS, lors de sa création en 2020.

Laurent POUZIN intervient suite à la présentation de la fiche relative au tableau de bord du PPG, pour préciser qu'un travail est actuellement mené en interne afin d'harmoniser les tableaux de bord du PPG et du SAGE, au regard notamment du fait que le PPG, pour rappel, permet la mise en œuvre de 39 des 83 dispositions du SAGE. L'objectif étant, d'une part d'assurer un lien direct entre les actions du PPG et les dispositions du SAGE qui leurs correspondent, et d'autre part, de rationaliser le suivi de ces tableaux de bord en proposant, lorsque c'est possible, des indicateurs communs, pour lesquels le renseignement de l'un assurera automatiquement le renseignement de l'autre, ce qui permettra de minimiser le temps consacré par chacun au suivi de ces indicateurs.

Jean-Philippe DAVID intervient suite à la présentation afin de préciser que le calendrier proposé est en quelques sortes un calendrier idéal, et qu'un travail est mené afin de mettre cet échéancier en adéquation avec les moyens réels du SMBS. En effet, le Syndicat ne possède pas actuellement la capacité d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble des actions de ce PPG.

Mélodie PIERRONNET précise par ailleurs que l'évaluation du programme prévue à mi-parcours permettra aussi de redéfinir la priorité des actions programmées.

Chloé BLANC intervient pour réaffirmer le soutien financier de l'Agence de l'eau à la mise en œuvre de ce PPG, et tient une nouvelle fois à féliciter le SMBS pour le travail effectué sur ce programme d'intervention. Elle indique que si les montants bruts affichés peuvent sembler importants, il est utile de rappeler que ce programme s'étale sur 10 ans, et qu'en comparaison avec les PPG mis en œuvre sur d'autres territoires similaires du bassin Adour-Garonne, les coûts associés paraissent rationnels par rapports aux enjeux du territoire.

Pascal FERCHAUD remercie une nouvelle fois l'Agence de l'eau de son soutien, et confirme que les montants affichés, s'ils peuvent paraître conséquents, ne prennent pas en compte les subventions des différents partenaires que sont l'Agence de l'eau, le Département de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine. Il précise que si l'on ramène ces montants sur un an en tenant compte des différents financements associés, on obtient des chiffres beaucoup plus réalistes et raisonnables.

Mélodie PIERRONNET ajoute que les subventions n'ont pas été présentées aux membres de la CLE aujourd'hui, du fait que les différents financeurs travaillent actuellement à la finalisation des taux d'aide en fonction de chacune des actions du programme. Ces derniers seront toutefois disponibles avant la fin de l'année.

Françoise DE ROFFIGNAC intervient pour confirmer que le Département financera bien évidemment les actions relevant de sa compétence. Elle remarque néanmoins, que si la mise en œuvre de certaines actions paraît difficile vis-à-vis des capacités actuelles du Syndicat mixte, ne vaudrait-il pas mieux faire preuve d'un peu moins d'ambition et proposer un programme d'actions plus réaliste.

Pascal FERCHAUD répond que le choix a été fait de proposer l'ensemble des actions nécessaires pour répondre aux enjeux identifiés sur le territoire, et que des ajustements seront apportés au fur et à mesure en fonction de l'évolution et de la réalité des moyens financiers et humains du Syndicat.

Françoise DE ROFFIGNAC insiste sur le retour d'expérience concernant la Seudre en indiquant que beaucoup de travaux sont programmés et qu'il ne faudrait pas se rendre compte après réalisation, que certains n'ont finalement pas été bénéfiques et qu'il faut envisager de nouvelles interventions afin de reprendre ce qui a été réalisé. Elle ajoute que l'Agence de l'eau avait déjà financé des travaux sur la Seudre, concernant des passes à poissons, qui ont dû être enlevées 10 ans après, et conclut qu'il faut utiliser à bon escient l'argent public.

Yann DAVITOGLU tient à préciser que sur la Seudre, seulement deux ouvrages hydrauliques ont été supprimés, et que ces derniers n'étaient équipés ni de passes à poissons, ni de passes à canoë. Il ajoute qu'il semble important de « démystifier la chose », car sur la quinzaine d'ouvrages hydrauliques concernés par le programme de restauration de la continuité écologique, seulement 3 ouvrages font l'objet d'un projet d'effacement, et les autres ne seront concernés que par des aménagements.

Pascal FERCHAUD indique qu'historiquement les ouvrages concernés avaient été réalisés dans le cadre d'une action de lutte contre les inondations, suite aux crues de 1982, et qu'il avait été constaté par la suite que ces derniers ne permettaient une diminution de la crue que de 2 cm, alors qu'ils constituaient en contrepartie un obstacle conséquent à la continuité écologique. Au regard du faible bénéfice octroyé par ces ouvrages en termes de lutte contre les inondations, vis-à-vis de l'impact important sur la continuité écologique, le choix a donc été fait de les effacer.

Yann DAVITOGLU ajoute que l'effacement d'ouvrages hydrauliques est une démarche qui ne se fait pas du jour au lendemain, laquelle nécessite de nombreuses études préalables afin de s'assurer de la pertinence de l'intervention par rapport aux coûts associés. Par conséquent, ces actions sont décidées de manière éclairée et concertée.

Pascal FERCHAUD demande s'il y a d'autres questions et remercie Mélodie d'avoir remplacé Yann DAVITOGLU pour cette présentation.

Jean-Philippe DAVID propose de passer à la présentation du point n°2 relatif à l'avancement du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) de la Seudre.

Point n° 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Jean-Philippe DAVID présente dans un premier temps un point relatif à l'avancement du PTGE.

Marie ERAUD présente par la suite les recommandations issues du groupe de travail « Réut », concernant la réutilisation des eaux usées traitées issues des stations d'épuration.

Pascal FERCHAUD remercie Marie ERAUD pour sa présentation.

Il ajoute que cette démarche est prospective et se fait dans la concertation. Le fait d'avoir associé l'ensemble des acteurs concernés permet d'avoir des débats sereins sur un sujet qui peut s'avérer complexe. Il précise aussi la plus-value apportée, en termes d'animation, par une structure professionnelle telle que l'Ifrée, sur un sujet qui n'est pas toujours simple à aborder.

Dominique TANTIN indique que la réflexion est intéressante et nous concerne tous, toutefois il s'interroge sur la mention qui a été faite de l'utilisation d'autres ressources hydriques telles que les eaux des marais et les eaux de carrière.

Jean-Philippe DAVID précise sur ce point que le Syndicat mixte a été interpellé par une personne qui appartient à l'ASA des marais de Boube, lesquels, à l'instar de ce qui se passe sur les marais d'Arvert/Saint Augustin, sont dotés de pompes qui envoient l'excédent d'eau hivernal dans l'estuaire de la Gironde. Si cette eau n'est pas perdue, car elle contribue au fonctionnement de l'estuaire, la question est toutefois posée de savoir si une partie, quelques centaines de milliers de m³, ne pourrait pas être utilisée par les agriculteurs riverains de ce marais.

Dominique TANTIN répond que le terme employé d'eau excédentaire le gêne, du fait notamment que dans un marais au fonctionnement naturel, cette notion n'existe pas.

Jean-Philippe DAVID convient en effet que le terme employé n'est peut-être pas le plus adéquat. Toutefois, il indique que cette situation existe et que des centaines de milliers de m³ d'eau sont actuellement pompés pour être rejetées dans l'estuaire. Ces eaux rejetées ne sont par conséquent pas affectées aujourd'hui à un usage, et la question se pose de savoir si l'attribution d'une partie de ces eaux à l'agriculture est possible et souhaitable.

Il ajoute que s'agissant des carrières, celles qui sont concernées par cette réflexion sont situées à Grézac et Saint Sornin. Ces dernières pompent de l'eau pour rabattre la nappe et pouvoir extraire des matériaux dans de bonnes conditions.

Il précise que sur Grézac, une partie de cette eau est déjà stockée et utilisée par deux irrigants. Concernant la carrière de Saint Sornin, une partie de cette eau est évacuée dans le marais de Brouage, mais il resterait toutefois quelques milliers de m³ potentiellement utilisable par la profession agricole.

Dominique TANTIN répond que concernant la carrière de Grézac, les eaux extraites sont prélevées dans la nappe et rejetées dans le cours d'eau riverain. Or, il est avéré qu'en période d'étiage, cette eau retourne directement dans la nappe par infiltration sans rejoindre la Seudre, ce qui signifie que cette nappe en a besoin.

Gaël GOULEVANT propose à la Fédération de pêche de participer aux groupes de travail « Réut » afin qu'ils puissent exposer leur point de vue et enrichir le débat, notamment sur ces points spécifiques.

Jean PROU indique que l'étude est très bien réalisée et riche d'enseignements. En revanche il considère que le sujet traité souffre d'« un péché originel », dans le sens où l'on projette de donner un prix à de l'eau, de par le coût associé à la redistribution de cette ressource pour l'agriculture, alors que cette eau, même sortie d'une station d'épuration, demeure un bien

commun, d'intérêt général. Par conséquent, cette ressource en eau ne constitue pas une eau perdue, et doit être envisagée au sens de la loi sur l'eau, et de la priorité de répartition de la ressource qu'elle édicte, à savoir, l'alimentation en eau potable, le maintien de l'équilibre fonctionnel des milieux aquatiques, et ensuite les usages économiques et de loisirs.

Pascal FERCHAUD répond qu'en effet, l'eau est un bien commun, quelle que soit sa provenance, et personne ne peut se l'approprier, d'où l'intérêt justement de traiter ce sujet au niveau du bassin versant de la Seudre au travers de la Commission locale de l'eau, instance de gouvernance de l'eau de ce territoire, laquelle est représentative de l'ensemble des usages.

Dominique MARION informe la CLE que l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) a mis en place un groupe de travail « Réut » qui s'intéresse plus particulièrement aux questions des normes qualitatives applicables à ces eaux issues des stations d'épuration, dans le cas d'une réutilisation, en fonction de la nature de l'usage considéré. Il précise que la principale préoccupation actuellement, en dehors des substances médicamenteuses, réside dans les concentrations importantes en micro-plastiques de ces eaux, ces derniers étant peu filtrés par les dispositifs classiques d'épuration.

Jean-Philippe DAVID conclut ce point de l'ordre du jour en présentant un bilan des étapes passées du PTGE.

Françoise DE ROFFIGNAC intervient pour rappeler l'intérêt de veiller à la protection des zones humides, notamment s'agissant de l'urbanisation de ces zones essentielles à plus d'un titre et particulièrement pour le fonctionnement du bassin de la Seudre dans sa globalité. Elle considère comme aberrant le fait que dans certains marais, le pompage soit nécessaire, pour éviter principalement que des habitations construites sur des zones humides soient envoyées.

Pascal FERCHAUD répond que l'urbanisation des zones humides est une erreur du passé et que désormais le cadre d'élaboration des documents d'urbanisme, principalement les PLU, est très contraint sur ce point, du fait notamment de la nouvelle réglementation en vigueur, qu'il s'agisse de la loi sur l'eau ou plus particulièrement sur notre territoire de la loi littoral qui interdit désormais ce type de construction sur l'ensemble des zones humides des communes littorales du bassin de la Seudre. Il rappelle par ailleurs, que plusieurs dispositions du SAGE Seudre, ainsi que sa règle n°2, concernent cette problématique, venant ainsi renforcer les contraintes associées à de potentielles constructions en zones humides.

Dominique TANTIN rappelle que les nouveaux seuils de gestion pour le bassin de la Seudre, Débit Objectif à l'Etiage (DOE) et Débits de Crise (DCR) ont été validés par la CLE l'année dernière et intégrés au SDAGE Adour-Garonne, lequel fait réglementairement foi. Pourtant, il constate que ces derniers n'ont pas été appliqués cette année. Il demande dès lors si l'on sait quand ces nouveaux seuils réglementaires seront effectifs sur le territoire.

Pascal FERCHAUD profite de cette remarque pour informer les membres de la CLE, qu'à ce sujet, et de par ses fonctions de Président de la CLE du SAGE Seudre, il a récemment adressé un courrier à l'attention de M. le Préfet, afin justement de l'interroger sur les raisons qui ont motivé les services de l'Etat à ne pas appliquer les nouveaux seuils réglementaires relatifs aux débits de la Seudre, dès cette année.

Jean-Philippe DAVID précise qu'à ce jour, aucune réponse officielle n'a été adressée en retour. Toutefois, il informe la CLE que les services de la DDTM ont sollicité le SMBS afin qu'il puisse les assister techniquement dans la définition des nouveaux seuils conjoncturels du futur arrêté cadre définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau sur le territoire, au regard notamment de l'ensemble des connaissances acquises sur ce sujet par le Syndicat, vis-à-vis du suivi des débits, de la piézométrie et des périodes d'étiages. S'agissant des seuils réglementaires, ces derniers devraient normalement être intégrés à l'arrêté cadre dès l'année prochaine.

Marie ROUET indique qu'elle a assisté au cours de l'été à l'ensemble des réunions des cellules de vigilance, et qu'à chaque fois qu'il était question des seuils conjoncturels de gestion, M. le Préfet précisait que ces seuils devaient être discutés dans le cadre des PTGE.

Gaël GOULEVANT intervient en expliquant qu'il peut comprendre que M. le Préfet souhaite que ces seuils conjoncturels soient discutés dans le cadre des PTGE, et précise qu'il comprend aussi que les nouveaux seuils réglementaires embarrassent les services de l'Etat. Il confirme que la profession agricole irrigante est elle aussi très inquiète vis-à-vis de ces nouveaux seuils réglementaires, dont le respect aura un impact certain sur leur activité, et pourrait amener à son arrêt 2 années sur 5.

Il ajoute que cela signifie que pour poursuivre leur travail dans le projet de territoire et aboutir aux solutions qui viennent d'être présentées, il faut qu'ils puissent maintenir leur activité.

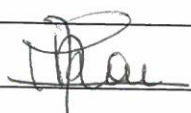
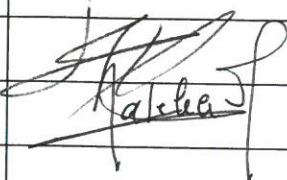
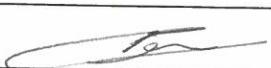
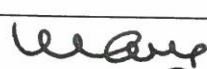

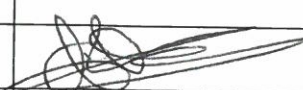
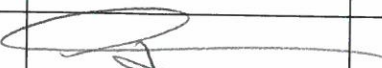



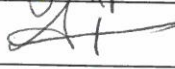
De son point de vue, un travail conséquent a été réalisé dans le cadre du PTGE, qui avance bien, or à mi-chemin du projet, l'application de ces nouveaux seuils va avoir pour conséquence de remettre en question tout le travail réalisé jusqu'ici.



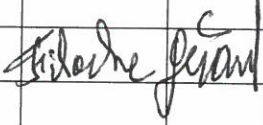
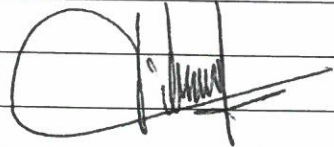

Il indique par ailleurs que cette nouvelle réglementation les empêche d'avoir une vision à moyen terme sur leur entreprise.


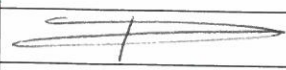
Pascal FERCHAUD précise qu'une interconnexion a été identifiée entre le bassin de la Seudre et ses bassins voisins par l'intermédiaire de nappes souterraines, avec des transferts hydrauliques dont la nature et les volumes ne sont pas encore connus, et que cette donnée essentielle devrait être prise en compte dans la définition des seuils de gestion, pour le bassin de la Seudre, mais aussi pour les autres bassins.

Clôture de la séance

Pascal FERCHAUD remercie les membres de la CLE de leur présence et de leur participation et clôture la séance de la 24^{ème} Commission locale de l'eau du SAGE Seudre.

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux				
Nom	Prénom	Structure	Emargement	Pouvoir
JUSTINIEN	Rémy	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		
PROU	Jean	Conseil Départemental de la Charente-Maritime		
ROY	Serge	Commune de Saint Romain de Benet		
GOUGNON	Lysiane	Commune de Sablonceaux		
CHATELIER	Jean-Michel	Commune de Meursac		
GANDEMER	Claude	Commune de Cravans		
SERVENT	François	Commune de Nieulle sur Seudre	<i>Excusé (Pouvoir)</i>	
PROU	Cyril	Commune de Saint Germain du Seudre		
BERTRAND	Georges	Commune de Champagnolles		
PROTEAU	Guy	Commune de Bourcefranc-le-Chapus	<i>Excusé (Pouvoir)</i>	
PAPINEAU	Joël	Commune de Saint Sornin		
MARY	Guy	Commune de Chaillevette		
PORTIER	Myriam	Commune de l'Eguille-sur-Seudre		
OSTA AMIGO	Laurence	Commune de La Tremblade	<i>Excusé (Pouvoir)</i>	
CRETIN	Emmanuel	Commune de Mornac sur Seudre		
GEORGEON	Thierry	Commune de Montpellier de Médillan		
FERCHAUD	Pascal	Commune de Saujon	<i>Présent</i>	M. PROTEAU
DURESSAY	Julien	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique		
GEAY	Jean	Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge viticole		
QUESSON	Jacky	Communauté de Communes de Haute-Saintonge		
BROUHARD	Patrice	Communauté de Communes du Bassin de Marennes		M. SERVENT
LYS	Jacques	Syndicat EAU17		
DE ROFFIGNAC	Françoise	Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde		
PUYON	Alain	EPTB Charente		M. OSTA AMIGO
BRACHET	Anne	Forum des Marais Atlantiques		

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations				
Structure	Nom	Prénom	Emargement	Pouvoir
Chambre d'Agriculture Région Nouvelle-Aquitaine				
Chambre d'Agriculture de Charente Maritime				
Groupeement Qualité Huitre Marennes-Oléron				
Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes Charente-Maritime	RHONE	Charlot		
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine				
Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	ROUET	Marie		
Fédération départementale des chasseurs de la Charente-Maritime				
Nature et Environnement 17				
UFC Que Choisir				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge				
Syndicat de la propriété rurale et agricole de la Charente-Maritime				
UNIMA	↑ NOMS y mettre			

Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics				
Structure	Nom	Prénom	Emargement	Pouvoir
Préfecture de région Occitanie (coordonateur Adour-Garonne)				
Préfecture de Charente-Maritime				
Agence de l'eau Adour Garonne	BLANC	Chloe		
Délégation territoriale de l'Agence Régionale de la Santé de Charente-Maritime				
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres				
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime	ROBERT	Léa		
Direction Départementale de la Protection des Populations de Charente-Maritime				
DIRM Sud Atlantique				
DREAL Nouvelle-Aquitaine				
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis				
Direction régionale de l'OFB Nouvelle-Aquitaine				



24^{ème} Commission Locale de l'Eau du **SAGE Seudre**

14 novembre 2022
Salle la Salicorne - Saujon





ORDRE DU JOUR – 24^{ème} CLE du SAGE Seudre

1

Elaboration du tableau de bord du SAGE

Proposition et validation des indicateurs et des formats de rendu du tableau de bord du SAGE Seudre suite aux groupes de travail.

2

Point d'étape sur le PTGE Seudre

- *Présentation des recommandations issues du groupe de travail REUT.*
- *Calendrier et étapes à venir.*

3

Présentation du PPG Seudre



ORDRE DU JOUR – 24^{ème} CLE du SAGE Seudre

1

Elaboration du tableau de bord du SAGE

Proposition et validation des indicateurs et des formats de rendu du tableau de bord du SAGE Seudre suite aux groupes de travail.

2

Point d'étape sur le PTGE Seudre

- Présentation des recommandations issues du groupe de travail REUT.*
- Calendrier et étapes à venir.*

3

Présentation du PPG Seudre



PARTIE 1 : Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Rappels sur la démarche



Code de l'environnement :

Article R212-34 du Code de l'environnement :

*« La Commission locale de l'eau établit un **rapport annuel** sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux, ... »*

Règlement de la CLE du SAGE Seudre :

*Article 2 du Règlement de la CLE du SAGE Seudre : « Le suivi de l'application du SAGE est effectué par l'intermédiaire d'un **tableau de bord** validé par la CLE. »*



PARTIE 1 : Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Rappels sur la démarche

Tableau de bord est un **outil de pilotage** permettant le suivi :

- de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE
- de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Seudre

Ce suivi est réalisé au moyen d'un ensemble d'indicateurs/descripteurs devant être renseignés le plus fréquemment possible.



La différence entre descripteur et indicateur

Les descripteurs

- variables qui ne sont pas en rapport avec une référence connue. On ne peut pas définir de seuils et donc aucun état ne peut être attribué. Comme son nom l'indique, il permet uniquement de décrire et apporte une information que le gestionnaire peut utiliser pour donner l'état global du tableau de bord.

➡ Exemple : Nombre de réunion d'un groupe de travail

Les indicateurs

- variables positionnées par rapport à des valeurs de « référence », donnant ainsi une signification à la valeur prise par la variable. Des seuils choisis permettent de définir des états de cette variable : mauvais/moyen/bon.

➡ Exemple : Suivi des débits des cours d'eau par rapport aux débits de référence (DOE, DCR, DMB)



PARTIE 1 : Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Rappels sur la démarche

Éléments de cadrage

Afin d'être opérationnel, le tableau de bord doit contenir des descripteurs/indicateurs :

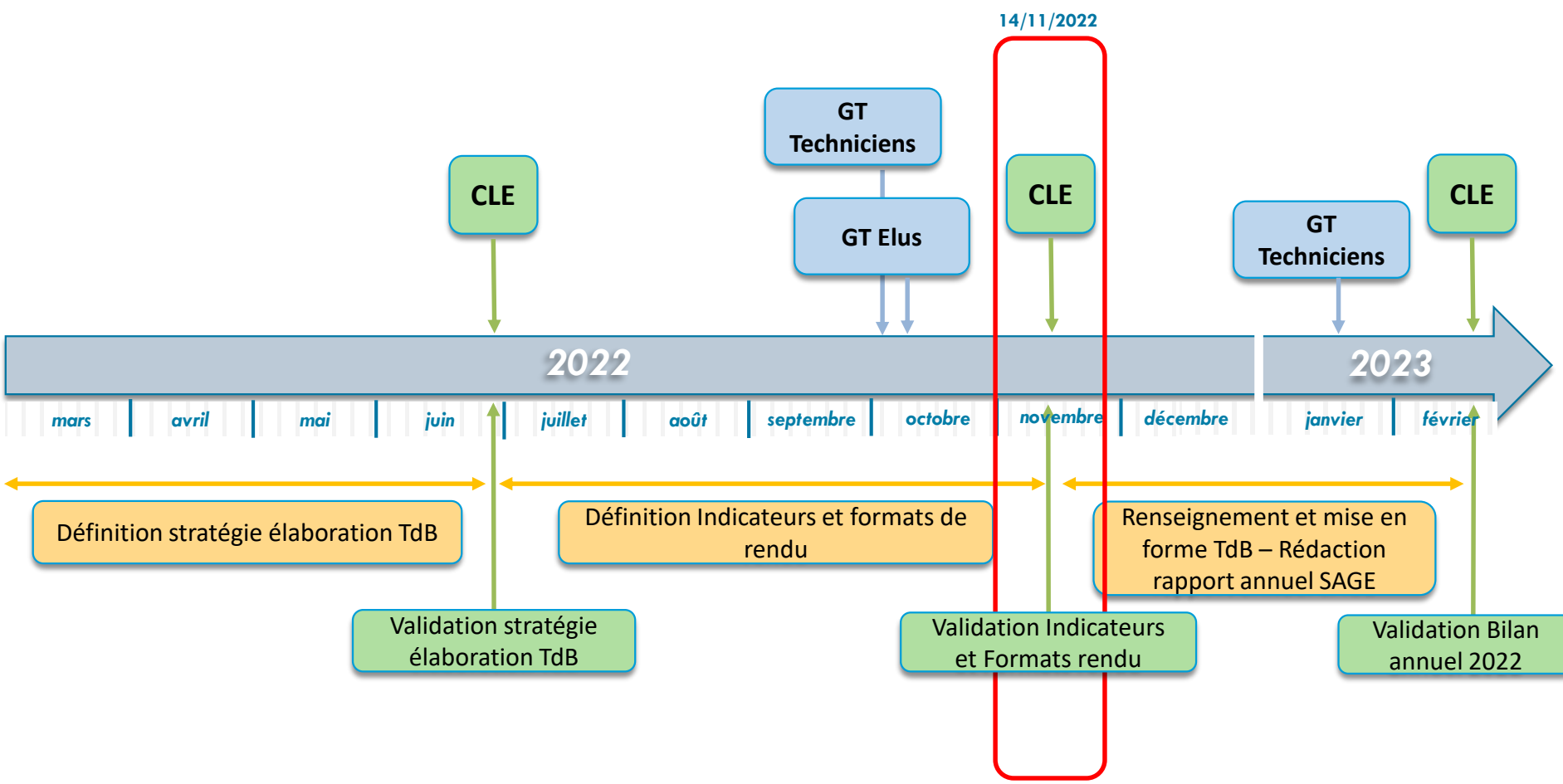
- Pour lesquels la donnée est facilement accessible et exploitable, et disponible de manière régulière
- En nombre limité afin de permettre une mise à jour régulière et faciliter l'accès aux données (30 maximum).
- Propres aux SAGE et adaptés à l'échelle locale
- Mais aussi, en rapport avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne, afin de mesurer l'atteinte du bon état des masses d'eau au titre de la DCE



PARTIE 1 : Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Rappels sur la démarche

Calendrier





Objectifs de la CLE du 14 novembre 2022
pour l'élaboration du tableau de bord du SAGE

- Valider les *indicateurs de suivi* du SAGE
- Valider les *formats de rendu* du Tableau de bord du SAGE



Proposition d'indicateurs

- **25 « indicateurs »** ont été sélectionnés, suite aux groupes de travail « techniciens » et « élus »

Thèmes/Enjeux	Descripteurs/Indicateurs									
	N°	Intitulé	Description	Type			Format visuel	Faisabilité indicateur (<1<2)	Fréquence renseignement FI	Ressources
				Pression	Etat	Réponse				
GENERAL	GN_1	Suivi dispositions	Tableau de suivi de l'avancement des dispositions et des orientations du SAGE			X	Graphique	2	1 an	SMBS

Thèmes/Enjeux	Descripteurs/Indicateurs									
	N°	Intitulé	Description	Type			Format visuel	Faisabilité indicateur (<1<2)	Fréquence renseignement FI	Ressources
				Pression	Etat	Réponse				
GENERAL	GN_1	Suivi dispositions	Tableau de suivi de l'avancement des dispositions et des orientations du SAGE			X	Graphique	2	1 an	SMBS
GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI	GO_1	Commission Locale de l'Eau (CLE)	Nombre de réunions, participation, sujets traités, délibérations et avis de la CLE			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_2	Concertation inter-SAGE	Instances, nombres réunions, sujets traités, études communes,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_3	Actions de communication	Site internet, nombre de réunions, publics visés, intervention auprès scolaires,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS

Thèmes/Enjeux	Descripteurs/Indicateurs									
	N°	Intitulé	Description	Type			Format visuel	Faisabilité indicateur (<1<2)	Fréquence renseignement FI	Ressources
				Pression	Etat	Réponse				
GENERAL	GN_1	Suivi dispositions	Tableau de suivi de l'avancement des dispositions et des orientations du SAGE			X	Graphique	2	1 an	SMBS
GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI	GO_1	Commission Locale de l'Eau (CLE)	Nombre de réunions, participation, sujets traités, délibérations et avis de la CLE			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_2	Concertation inter-SAGE	Instances, nombres réunions, sujets traités, études communes,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_3	Actions de communication	Site internet, nombre de réunions, publics visés, intervention auprès scolaires,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
QUALITE DES MILIEUX	QM_1	Continuité écologique	ROE + actualisation OH aménagés/gérés	X	X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE + données suivi PPG
	QM_2	Ichtyofaune dulçaquicole et amphihaline	Suivi ichtyofaune FDPPMA (Présence/Absence) + suivi anguilles		X		Carte, graphique et Texte	2	2 ans	FDPPMA / Cellule migrants
	QM_3	Cours d'eau	Suivi évolution réseau hydrographique		X		Carte, graphique et Texte	2	5 ans	SMBS
	QM_4	Zones humides	Localisation, évolution état, acquisition et gestion foncière + règlements d'eau		X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	SMBS
	QM_5	Mares et plans d'eau	Inventaire et suivi		X		Carte, graphique et Texte	2	5 ans	PPG
	QM_6	Espèces exotiques envahissantes	Inventaire, suivi et travaux	X	X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	PPG

Thèmes/Enjeux	Descripteurs/Indicateurs									
	N°	Intitulé	Description	Type			Format visuel	Faisabilité indicateur (<1<2)	Fréquence renseignement FI	Ressources
				Pression	Etat	Réponse				
GENERAL	GN_1	Suivi dispositions	Tableau de suivi de l'avancement des dispositions et des orientations du SAGE			X	Graphique	2	1 an	SMBS
GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI	GO_1	Commission Locale de l'Eau (CLE)	Nombre de réunions, participation, sujets traités, délibérations et avis de la CLE			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_2	Concertation inter-SAGE	Instances, nombres réunions, sujets traités, études communes,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_3	Actions de communication	Site internet, nombre de réunions, publics visés, intervention auprès scolaires,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
QUALITE DES MILIEUX	QM_1	Continuité écologique	ROE + actualisation OH aménagés/gérés	X	X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE + données suivi PPG
	QM_2	Ichtyofaune dulçaquicole et amphihaline	Suivi ichtyofaune FDPMA (Présence/Absence) + suivi anguilles		X		Carte, graphique et Texte	2	2 ans	FDPMA / Cellule migrateurs
	QM_3	Cours d'eau	Suivi évolution réseau hydrographique		X		Carte, graphique et Texte	2	5 ans	SMBS
	QM_4	Zones humides	Localisation, évolution état, acquisition et gestion foncière + règlements d'eau		X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	SMBS
	QM_5	Mares et plans d'eau	Inventaire et suivi		X		Carte, graphique et Texte	2	5 ans	PPG
	QM_6	Espèces exotiques envahissantes	Inventaire, suivi et travaux	X	X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	PPG
GESTION QUANTITATIVE	GQ_1	Ecoulements superficiels	Suivi écoulements (année + historique)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	Suivi SMBS
	GQ_2	Débits	Suivi débits en rapport DOE et DCR (année + historique)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE, Naïade, SMBS
	GQ_3	Piézométrie	Suivis piézométrie (année + historique)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	ADES, SIE, Naïade, SMBS
	GQ_4	Pluviométrie (Indicateur transversal)	Suivi pluviométrie (nouvelle station opérationnelle en 2023)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SMBS
	GQ_5	Restrictions d'usage	Chroniques estivales des arrêtés préfectoraux (prise en compte et dépassements seuils)	X		X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	DDTM, SMBS
	GQ_6	Volumes prélevables	A venir (détermination, évolution et suivi (respect))	X		X	Carte, graphique et Texte		1 an	SMBS

Thèmes/Enjeux	Descripteurs/Indicateurs									
	N°	Intitulé	Description	Type			Format visuel	Faisabilité indicateur (<1<2)	Fréquence renseignement FI	Ressources
				Pression	Etat	Réponse				
GENERAL	GN_1	Suivi dispositions	Tableau de suivi de l'avancement des dispositions et des orientations du SAGE			X	Graphique	2	1 an	SMBS
GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI	GO_1	Commission Locale de l'Eau (CLE)	Nombre de réunions, participation, sujets traités, délibérations et avis de la CLE			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_2	Concertation inter-SAGE	Instances, nombres réunions, sujets traités, études communes,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_3	Actions de communication	Site internet, nombre de réunions, publics visés, intervention auprès scolaires,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
QUALITE DES MILIEUX	QM_1	Continuité écologique	ROE + actualisation OH aménagés/gérés	X	X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE + données suivi PPG
	QM_2	Ichtyofaune dulçaquicole et amphihaline	Suivi ichtyofaune FDPMA (Présence/Absence) + suivi anguilles		X		Carte, graphique et Texte	2	2 ans	FDPMA / Cellule migrateurs
	QM_3	Cours d'eau	Suivi évolution réseau hydrographique		X		Carte, graphique et Texte	2	5 ans	SMBS
	QM_4	Zones humides	Localisation, évolution état, acquisition et gestion foncière + règlements d'eau		X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	SMBS
	QM_5	Mares et plans d'eau	Inventaire et suivi		X		Carte, graphique et Texte	2	5 ans	PPG
	QM_6	Espèces exotiques envahissantes	Inventaire, suivi et travaux	X	X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	PPG
GESTION QUANTITATIVE	GQ_1	Ecoulements superficiels	Suivi écoulements (année + historique)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	Suivi SMBS
	GQ_2	Débits	Suivi débits en rapport DOE et DCR (année + historique)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE, Naïade, SMBS
	GQ_3	Piézométrie	Suivis piézométrie (année + historique)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	ADES, SIE, Naïade, SMBS
	GQ_4	Pluviométrie (indicateur transversal)	Suivi pluviométrie (nouvelle station opérationnelle en 2023)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SMBS
	GQ_5	Restrictions d'usage	Chroniques estivales des arrêtés préfectoraux (prise en compte et dépassements seuils)	X		X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	DDTM, SMBS
	GQ_6	Volumes prélevables	A venir (détermination, évolution et suivi (respect))	X		X	Carte, graphique et Texte		1 an	SMBS
QUALITE DES EAUX	QE_1	Hydrobiologie (superficielle)	Etat écologique des masses d'eau du territoire en rapport avec les objectifs d'atteinte du bon état du SDAGE	X	X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE, Naïade, suivis complémentaires à déterminer
	QE_2	Physico-chimie (superficielle et souterraine)	Etat chimique des masses d'eau du territoire en rapport avec les objectifs d'atteinte du bon état du SDAGE	X	X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE, Naïade, Sonde MAGEST, Données étude ventes
	QE_3	AEP	Suivi état réseaux et travaux mise aux normes		X	X	Carte, graphique et Texte	1	1 an	Eau 17, données Communes et EPCI
	QE_4	Assainissement	Suivi état réseaux et travaux mise aux normes		X	X	Carte, graphique et Texte	1	1 an	Eau 17, données Communes et EPCI
	QE_5	Pluvial	Suivi état réseaux et travaux mise aux normes		X	X	Carte, graphique et Texte	1	1 an	Eau 17, données Communes et EPCI

Thèmes/Enjeux	Descripteurs/Indicateurs									
	N°	Intitulé	Description	Type			Format visuel	Faisabilité indicateur (<1<2)	Fréquence renseignement FI	Ressources
				Pression	Etat	Réponse				
GENERAL	GN_1	Suivi dispositions	Tableau de suivi de l'avancement des dispositions et des orientations du SAGE			X	Graphique	2	1 an	SMBS
GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI	GO_1	Commission Locale de l'Eau (CLE)	Nombre de réunions, participation, sujets traités, délibérations et avis de la CLE			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_2	Concertation inter-SAGE	Instances, nombres réunions, sujets traités, études communes,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
	GO_3	Actions de communication	Site internet, nombre de réunions, publics visés, intervention auprès scolaires,...			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS
QUALITE DES MILIEUX	QM_1	Continuité écologique	ROE + actualisation OH aménagés/gérés	X	X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE + données suivi PPG
	QM_2	Ichtyofaune dulçaquicole et amphihaline	Suivi ichtyofaune FDPPMA (Présence/Absence) + suivi anguilles		X		Carte, graphique et Texte	2	2 ans	FDPPMA / Cellule migrateurs
	QM_3	Cours d'eau	Suivi évolution réseau hydrographique		X		Carte, graphique et Texte	2	5 ans	SMBS
	QM_4	Zones humides	Localisation, évolution état, acquisition et gestion foncière + règlements d'eau		X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	SMBS
	QM_5	Mares et plans d'eau	Inventaire et suivi		X		Carte, graphique et Texte	2	5 ans	PPG
	QM_6	Espèces exotiques envahissantes	Inventaire, suivi et travaux	X	X	X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	PPG
GESTION QUANTITATIVE	GQ_1	Ecoulements superficiels	Suivi écoulements (année + historique)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	Suivi SMBS
	GQ_2	Débits	Suivi débits en rapport DOE et DCR (année + historique)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE, Naïade, SMBS
	GQ_3	Piézométrie	Suivis piézométrie (année + historique)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	ADES, SIE, Naïade, SMBS
	GQ_4	Pluviométrie (indicateur transversal)	Suivi pluviométrie (nouvelle station opérationnelle en 2023)		X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SMBS
	GQ_5	Restrictions d'usage	Chroniques estivales des arrêtés préfectoraux (prise en compte et dépassements seuils)	X		X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	DDTM, SMBS
	GQ_6	Volumes prélevables	A venir (détermination, évolution et suivi (respect))	X		X	Carte, graphique et Texte		1 an	SMBS
QUALITE DES EAUX	QE_1	Hydrobiologie (superficielle)	Etat écologique des masses d'eau du territoire en rapport avec les objectifs d'atteinte du bon état du SDAGE	X	X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE, Naïade, suivis complémentaires à déterminer
	QE_2	Physico-chimie (superficielle et souterraine)	Etat chimique des masses d'eau du territoire en rapport avec les objectifs d'atteinte du bon état du SDAGE	X	X		Carte, graphique et Texte	2	1 an	SIE, Naïade, Sonde MAGEST, Données étude ventes
	QE_3	AEP	Suivi état réseaux et travaux mise aux normes		X	X	Carte, graphique et Texte	1	1 an	Eau 17, données Communes et EPCI
	QE_4	Assainissement	Suivi état réseaux et travaux mise aux normes		X	X	Carte, graphique et Texte	1	1 an	Eau 17, données Communes et EPCI
	QE_5	Pluvial	Suivi état réseaux et travaux mise aux normes		X	X	Carte, graphique et Texte	1	1 an	Eau 17, données Communes et EPCI
GESTION DES INONDATIONS	GI_1	Sensibilisation	Mise en œuvre et actions de sensibilisation			X	Carte, graphique et Texte	2	5 ans	PAPI
	GI_2	Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Suivi de la mise en œuvre et de l'actualisation des PCS sur le bassin			X	Carte, graphique et Texte	2	5 ans	PAPI
PROGRAMMATION CONTRACTUELLE	PC_1	Programmes de mise en œuvre du SAGE	Synthèse et liens / Correspondance dispositions SAGE (PPG, PTGE, PAPI, Projet Seudre,...)			X	Texte, tableau	2	1 an	SMBS, autres structures
URBANISME	DU_1	Compatibilité des documents d'urbanismes	Synthèse avis rendus par la CLE, pourcentage et carte des PLU compatibles avec le SAGE			X	Carte, graphique et Texte	2	1 an	SMBS



Documents de rendu



3 types de rendus sont envisagés :

- ➔ 1- *Tableau de suivi de l'avancement des dispositions*
- ➔ 2- *Rapport annuel de présentation (comprenant des fiches « indicateurs »)*
- ➔ 3- *Observatoire de l'eau de la Seudre*



1- Suivi de la mise en œuvre des dispositions SAGE Seudre

➡ *Proposition du tableau de suivi de l'avancement des dispositions*

VOLET Orientation Disposition Intitulé disposition

GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI

Orientation G1 : Arrêter un schéma organisationnel pour mettre en œuvre les politiques de l'eau

- Disposition G1-1** Restructurer les maîtrises d'ouvrage en intégrant la logique de bassin versant
- Disposition G1-2** Définir les modalités de coopération entre maîtrises d'ouvrage publiques et privées
- Disposition G1-3** Elaborer et coordonner un programme opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE
- Disposition G1-4** Assurer la cohérence des politiques et projets locaux avec les objectifs du SAGE et les coordonner à l'échelle du bassin versant
- Disposition G1-5** Accompagner les maîtrises d'ouvrage locales dans leurs projets en faveur de la ressource en eaux et des milieux aquatiques
- Disposition G1-6** Associer la CLE lors de l'instruction des dossiers d'autorisation de projet régis par la police des installations classées
- Disposition G1-7** Développer un réseau d'échanges et de partage avec les SAGE limitrophes

Orientation G2 : Suivre et valoriser les actions mises en œuvre en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques

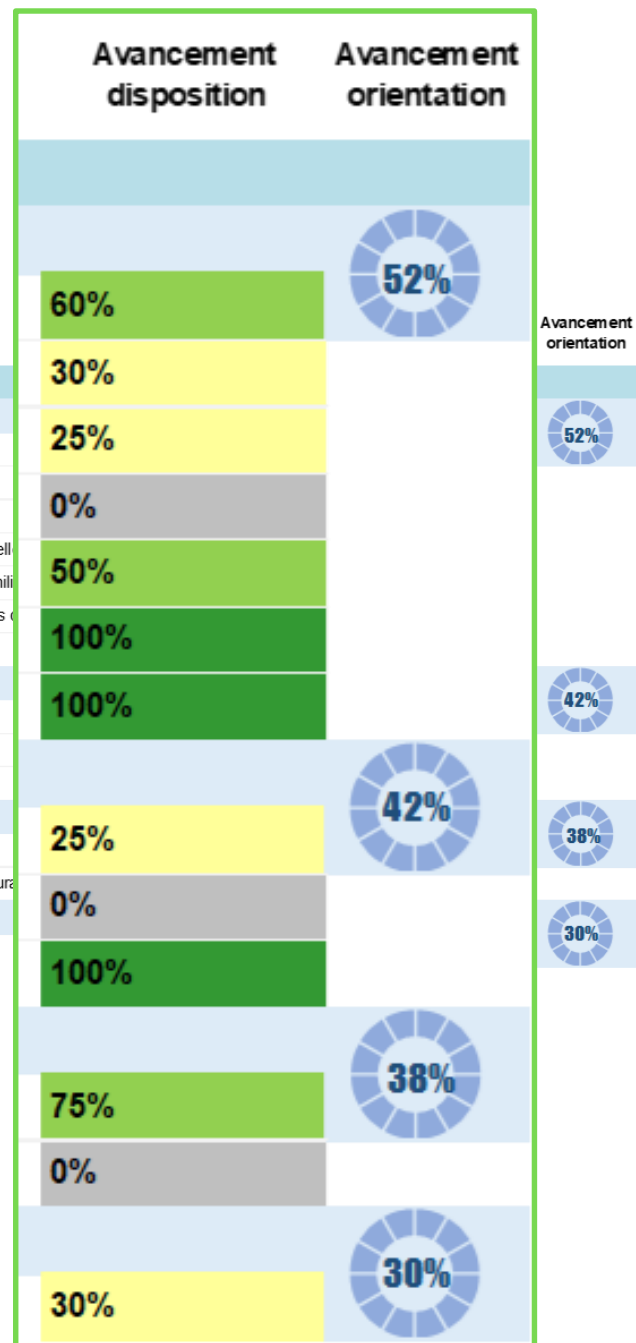
- Disposition G2-1** Valoriser le tableau de bord pour piloter la mise en œuvre du SAGE
- Disposition G2-2** Partager et valoriser les retours d'expérience de projets globaux dans le domaine de l'eau
- Disposition G2-3** Suivre et partager les retours d'expérience des démarches opérationnelles mises en œuvre sur le territoire

Orientation G3 : Animer la réflexion sur les politiques foncières à l'échelle du bassin

- Disposition G3-1** Disposer d'une veille foncière sur les secteurs d'intérêt pour la restauration des services écosystémiques
- Disposition G3-2** Disposer d'orientations de gestion et de valorisation sur les secteurs acquis pour la préservation et la restauration des services écosystémiques

Orientation G4 : Communiquer et sensibiliser les élus, les socio-professionnels et le grand public

- Disposition G4-1** Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication du SAGE



VOLET	Orientation	Disposition	Intitulé disposition	Avancement disposition	Avancement orientation
GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET SUIVI					
	Orientation G1 : Arrêter un schéma organisationnel pour mettre en œuvre les politiques de l'eau				52%
	Disposition G1-1		Restructurer les maîtrises d'ouvrage en intégrant la logique de bassin versant	60%	
	Disposition G1-2		Définir les modalités de coopération entre maîtrises d'ouvrage publiques et privées	30%	
	Disposition G1-3		Elaborer et coordonner un programme opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE	25%	
	Disposition G1-4		Assurer la cohérence des politiques et projets locaux avec les objectifs du SAGE et les coordonner à l'échelle du périmètre du SAGE	0%	
	Disposition G1-5		Accompagner les maîtrises d'ouvrage locales dans leurs projets en faveur de la ressource en eaux et des milieux aquatiques	50%	
	Disposition G1-6		Associer la CLE lors de l'instruction des dossiers d'autorisation de projet régis par la police des installations classées pour la protection de l'environnement	100%	
	Disposition G1-7		Développer un réseau d'échanges et de partage avec les SAGE limitrophes	100%	
	Orientation G2 : Suivre et valoriser les actions mises en œuvre en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques				42%
	Disposition G2-1		Valoriser le tableau de bord pour piloter la mise en œuvre du SAGE	25%	
	Disposition G2-2		Partager et valoriser les retours d'expérience de projets globaux dans le domaine de l'eau	0%	
	Disposition G2-3		Suivre et partager les retours d'expérience des démarches opérationnelles mises en œuvre sur le territoire	100%	
	Orientation G3 : Animer la réflexion sur les politiques foncières à l'échelle du bassin				38%
	Disposition G3-1		Disposer d'une veille foncière sur les secteurs d'intérêt pour la restauration	0%	
	Disposition G3-2		Disposer d'orientations de gestion et de valorisation sur les secteurs à restaurer	0%	
	Orientation G4 : Communiquer et sensibiliser les élus, les socio-professionnels et le grand public				30%
	Disposition G4-1		Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication du SAGE	0%	

Disposition non engagée


Disposition engagée à moins de 50 %

Disposition engagée à plus de 50%

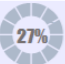
Disposition réalisée

QUALITE DES MILIEUX

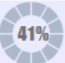
Orientation QM1 : Améliorer les connaissances nécessaires à la planification et à la gestion

Disposition QM1-1	Renforcer le réseau de suivi de la qualité biologique des masses d'eau et sa valorisation dans les démarches de planification	0%	
Disposition QM1-2	Améliorer la connaissance des ouvrages sur les cours classés en liste 1 et 2, puis sur d'autres cours d'eau identifiés comme prioritaires	40%	
Disposition QM1-3	Inventorier et cartographier les sites de reproduction effectifs et potentiels des espèces aquatiques présentes sur le territoire	0%	
Disposition QM1-4	Améliorer la connaissance de l'état hydromorphologique des cours d'eau du bassin estuarien	0%	
Disposition QM1-5	Réaliser un inventaire permanent du réseau hydrographique	100%	
Disposition QM1-6	Améliorer la connaissance des mares et des plans d'eau douce du territoire	0%	
Disposition QM1-7	Suivre l'expansion des espèces invasives sur le territoire	0%	
Disposition QM1-8	Suivre la dynamique des populations des espèces aquatiques patrimoniales sur le territoire	80%	
Disposition QM1-9	Compléter les inventaires de zones humides	55%	
Disposition QM1-10	Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique et hydraulique des zones humides sur le territoire	10%	
Disposition QM1-11	Proposer des réservoirs biologiques pour le prochain SDAGE	0%	

Orientation QM2 : Restaurer l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau

Disposition QM2-1	Définir et mettre en œuvre une stratégie de restauration de la continuité écologique	0%	
Disposition QM2-2	Déterminer et planifier les actions de restauration des dynamiques hydromorphologiques du corridor alluvial (item1)	40%	
Disposition QM2-3	Préserver les éléments de la ripisylve en les intégrant dans les documents d'urbanisme	55%	
Disposition QM2-4	Sensibiliser sur la restauration et l'entretien raisonné des ripisylves fonctionnelles	0%	
Disposition QM2-5	Coordonner la gestion des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant	33%	
Disposition QM2-6	Conditionner les financements publics à l'optimisation de la gestion des zones humides douces	33%	


Orientation QM3 : Protéger les milieux humides, valoriser leurs fonctionnalités, restaurer les milieux dégradés, gérer les systèmes anthropisés

Disposition QM3-1	Communiquer et sensibiliser sur les services rendus des zones humides	0%	
Disposition QM3-2	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	55%	
Disposition QM3-3	Définir et mettre en œuvre un programme d'évolution des pratiques sur les zones humides pour lesquelles les usages altèrent les services écosystémiques	18%	
Disposition QM3-4	Accompagner les porteurs de projets pour limiter l'impact des aménagements sur les zones humides	33%	
Disposition QM3-5	Préciser les modalités pratiques de compensation en cas d'altération ou de destruction de zones humides	100%	

Orientation QM4 : Réguler les espèces exotiques invasives


Disposition QM4-1	Lutter contre l'expansion des espèces exotiques invasives	0%	
Disposition QM4-2	Communiquer et sensibiliser sur la lutte contre les espèces exotiques invasives	0%	

Orientation QM5 : Préserver et gérer les marais salés


Disposition QM5-1	Définir des modalités de gestion pour préserver l'équilibre entre eaux douces et eaux salées dans les marais	25%	
Disposition QM5-2	Animer un groupe de travail sur le développement des activités économiques conciliable avec l'entretien et la préservation des marais salés	50%	
Disposition QM5-3	Sensibiliser les usagers sur les pratiques permettant de concilier leur développement avec la préservation de la qualité des marais salés	67%	
Disposition QM5-4	Rétablir la continuité écologique avec les zones de marais salés	0%	

GESTION QUANTITATIVE


Orientation GQ1 : Améliorer la connaissance de l'état quantitatif des ressources

Disposition GQ1-1	Suivre les niveaux piézométriques en complétant le réseau de mesure du territoire	100%	
Disposition GQ1-2	Suivre les nappes captives de l'infra-cénomannien / cénomannien inférieur et du turono-coniacien et, au besoin, proposer des volumes prélevables	75%	
Disposition GQ1-3	Evaluer les débits nécessaires au bon fonctionnement de l'hydrosystème	67%	
Disposition GQ1-4	Développer un modèle d'anticipation des situations d'étiage et d'adaptation de la gestion quantitative	50%	
Disposition GQ1-5	Mener une réflexion sur la réévaluation potentielle des volumes prélevables	50%	
Disposition GQ1-6	Améliorer la connaissance des gros consommateurs d'eau industriels	50%	
Disposition GQ1-7	Suivre les forages domestiques	0%	


Orientation GQ2 : Limiter les impacts des prélèvements d'eau sur le fonctionnement des milieux aquatiques

Disposition GQ2-1	Encadrer les prélèvements dans les eaux douces superficielles et les nappes d'accompagnement pour préserver le fonctionnement des milieux aquatiques	75%	
--------------------------	--	-----	---


Orientation GQ3 : Sécuriser et satisfaire l'usage AEP tout en limitant ses impacts sur le milieu et la ressource en eau

Disposition GQ3-1	Veiller à la cohérence de l'organisation de l'alimentation en eau potable avec les objectifs de préservation de la ressource	0%	
Disposition GQ3-2	Sensibiliser les collectivités sur la prise en compte des ressources disponibles dans leurs projets de développement urbain	0%	
Disposition GQ3-3	Intégrer dans les documents d'urbanisme la capacité réelle d'alimentation en eau potable	0%	
Disposition GQ3-4	Equilibrer les prélèvements pour l'alimentation en eau potable dans la nappe du turonien-coniacien	100%	
Disposition GQ3-5	Diagnostiquer l'ensemble des forages agricoles exploitant des ressources souterraines captives	25%	
Disposition GQ3-6	Sensibiliser les foreurs et les usagers de forages pour limiter l'impact sur les ressources souterraines captives	0%	


Orientation GQ4 : Accompagner l'adaptation de l'activité agricole aux capacités du bassin

Disposition GQ4-1	Elaborer un projet de territoire	50%	
Disposition GQ4-2	Garantir une gestion transparente des réserves de substitution	50%	
Disposition GQ4-3	Organiser la concertation, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre pour atteindre les volumes prélevables	50%	

Orientation GQ5 : Encadrer l'impact des activités industrielles sur la ressource en eau

Disposition GQ5-1	Encadrer les mesures de compensation dans le cadre des procédures d'autorisation des activités d'extraction	0%	
--------------------------	---	----	---

Orientation GQ6 : Développer une politique d'économie d'eau

Disposition GQ6-1	Inclure dans le plan de communication du SAGE un volet pour inciter les différentes catégories d'acteurs à intégrer une politique d'économie de l'eau	0%	
Disposition GQ6-2	Respecter les objectifs de rendement des réseaux d'alimentation en eau potable fixés par le SDAEP 17	0%	
Disposition GQ6-3	Développer les dispositifs hydro économes dans les bâtiments et les installations publics	0%	
Disposition GQ6-4	Préciser dans les documents d'urbanisme les modalités de recyclage des eaux de pluie	0%	
Disposition GQ6-5	Evaluer les opportunités d'utilisation des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation	50%	

QUALITE DES EAUX

Orientation QE1 : Améliorer la connaissance de la qualité des ressources en eau pour mieux cibler les efforts de restauration et de préservation

Disposition QE1-1	Identifier les sources de pollution par le cadmium	100%	64%
Disposition QE1-2	Compléter le réseau de suivi de la qualité des masses d'eau	25%	
Disposition QE1-3	Evaluer les risques écotoxicologiques induits par la présence de produits phytosanitaires et médicamenteux pour l'écosystème estuarien	67%	

Orientation QE2 : Atteindre et préserver le bon état des masses d'eau

Disposition QE2-1	Améliorer la connaissance des rejets dans les masses d'eau superficielles	0%	0%
--------------------------	---	----	----

Orientation QE3 : Limiter les transferts de substances polluantes vers le réseau hydrographique et les masses d'eau souterraines

Disposition QE3-1	Inventorier les éléments bocagers et déterminer les éléments stratégiques du bocage	70%	31%
Disposition QE3-2	Inscrire et protéger les éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme	10%	
Disposition QE3-3	Définir et mettre en œuvre des programmes d'action pour la maîtrise qualitative et quantitative du ruissellement en milieu rural pour améliorer la gestion et/ou la restauration de la qualité de l'eau	25%	
Disposition QE3-4	Communiquer et sensibiliser les collectivités, les particuliers et les distributeurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leur impact	0%	
Disposition QE3-5	Inciter à étendre l'implantation de bandes enherbées en bordure du réseau hydrographique	50%	

Orientation QE4 : Préserver la qualité des ressources destinées à la production d'eau potable

Disposition QE4-1	Mettre en place des programmes de réduction des pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages d'intérêt local pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future	0%	50%
Disposition QE4-2	Réserver à la production d'eau potable les nouveaux prélèvements dans les aquifères captifs	100%	

Orientation QE5 : Restaurer la qualité des eaux littorales

Disposition QE5-1	Réaliser un profil de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied à l'échelle du bassin estuarien et du pertuis	0%	10%
Disposition QE5-2	Animer un groupe de travail sur des solutions d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement et sur la préservation des activités aquacoles	0%	
Disposition QE5-3	Elaborer un programme pluriannuel de travaux pour fiabiliser la collecte et le traitement des eaux usées	50%	
Disposition QE5-4	Identifier des zones à enjeu sanitaire et à enjeu environnemental vis-à-vis de l'assainissement non collectif	0%	
Disposition QE5-5	Mettre en place des outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales en zones urbanisées	10%	
Disposition QE5-6	Définir un programme de travaux pour limiter les risques de pollutions d'origine animale	0%	

GESTION DES INONDATIONS

Orientation G11 : Maitriser le risque d'inondation et de submersion

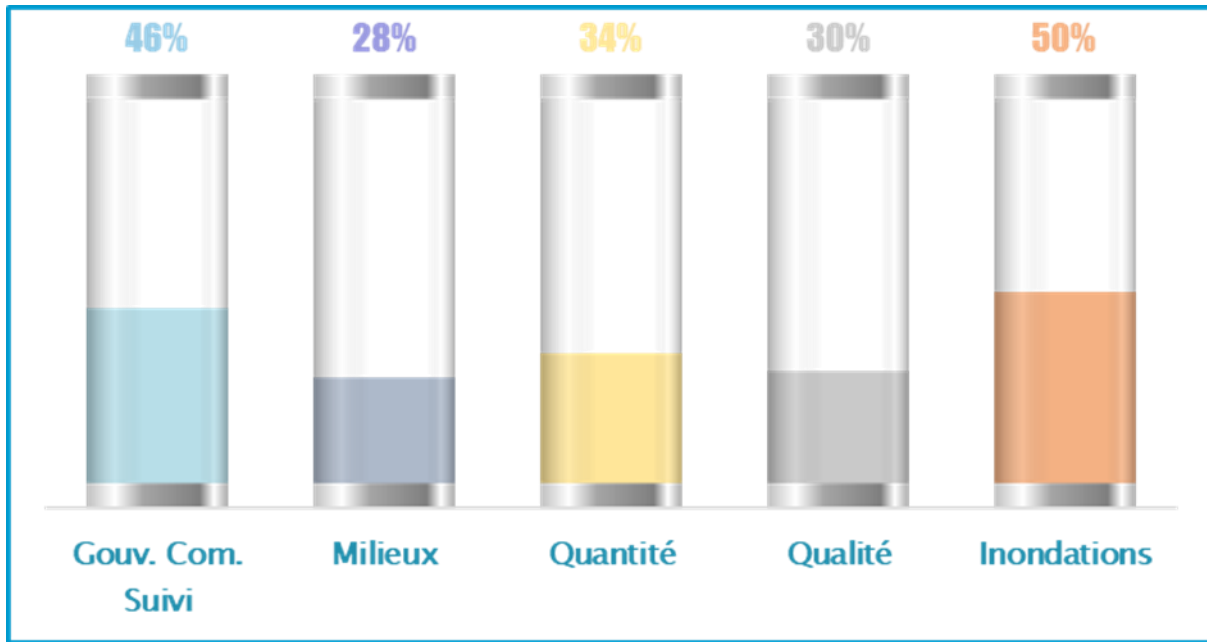
Disposition G11-1 Préserver les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme

50%

Disposition G11-2 Inscrire les zones exposées aux submersions marines dans les documents d'urbanisme

50%







2- Rapport de présentation

➔ *Proposition du plan du rapport annuel du SAGE Seudre*

Partie contextuelle

Page de garde

Sommaire

Le mot du (*Président, Vice-président, autre membre de la CLE*)

Contexte territorial (*Carte d'identité du SAGE avec masses d'eau*)

Rappel des enjeux et objectifs du SAGE (*synthèse PAGD et échéancier*)

Présentation de la CLE (*composition et fonctionnement*)

Présentation de la structure porteuse du SAGE (*composition, missions et fonctionnement du SMBS*)

Activité du SAGE (*synthèse des études, programmes, instrumentations, et autres actions en cours*)

Proposition de plan

QM_1 : Continents écologiques

QM_2 : Poissons migrateurs et espèces patrimoniales aquatiques

QM_3 : Cours d'eau

QM_4 : Zones humides (dont règlements d'eau)

QM_5 : Mares et Plans d'eau

QM_6 : Espèces exotiques envahissantes

QM_7 : Occupation des sols

IV- Gestion quantitative

GQ_1 : Suivi écoulements superficiels

GQ_2 : Suivi débits, respect DOE

GQ_3 : Suivis piézométriques

GQ_4 : Suivi pluviométrie

GQ_5 : Restrictions d'usage

GQ_6 : Volumes prélevables

V- Qualité des eaux

QE_1 : Qualité hydrobiologique des Eaux superficielles

QE_2 : Qualité physico-chimique des Eaux Sup. et Sout.

QE_3 : AEP

QE_4 : Assainissement

QE_5 : Pluvial

VI- Gestion des inondations

GI_1 : Repères de crues et submersions

GI_2 : Plans communaux de prévention

Conclusion/Perspectives : Bilan de l'année + évolutions à prévoir (points d'amélioration, programmation et/ou actions à venir, modification/révision du SAGE, ...)

Conclusion/Perspectives : Bilan de l'année + évolutions à prévoir (points d'amélioration, programmation et/ou actions à venir, modification/révision du SAGE, ...)

- I- Avancement de la mise en œuvre des dispositions du SAGE
 - GN_1 : Synthèse tableau de bord « Avancement Dispositions »
- II- Gouvernance, communication et suivi
 - GO_1 : Travaux de la CLE
 - GO_2 : Concertation inter-SAGE
 - GO_3 : Actions de communication
- III- Qualité des milieux
 - QM_1 : Continuité écologique
 - QM_2 : Poissons migrateurs et espèces patrimoniales aquatiques
 - QM_3 : Cours d'eau
 - QM_4 : Zones humides (dont règlements d'eau)
 - QM_5 : Mares et Plans d'eau
 - QM_6 : Espèces exotiques envahissantes
 - QM_7 : Occupation des sols
- IV- Gestion quantitative
 - GQ_1 : Suivi écoulements superficiels
 - GQ_2 : Suivi débits, respect DOE
 - GQ_3 : Suivis piézométriques
 - GQ_4 : Suivi pluviométrie
 - GQ_5 : Restrictions d'usage
 - GQ_6 : Volumes prélevables
- V- Qualité des eaux
 - QE_1 : Qualité hydrobiologique des Eaux superficielles
 - QE_2 : Qualité physico-chimique des Eaux Sup. et Sout.
 - QE_3 : AEP
 - QE_4 : Assainissement
 - QE_5 : Pluvial
- VI- Gestion des inondations
 - GI_1 : Repères de crues et submersions
 - GI_2 : Plans communaux de sauvegarde
- VII- Programmation contractuelle
 - PC_1 : PPG, PTGE, PAPI, Projet Seudre, autres projets
- VIII- Intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme
 - DU_1 : Tableau de synthèse OUS

Fiches « indicateurs »



Fiches « indicateurs »

➔ *Proposition d'une fiche « indicateur » type*

Indicateur GQ_2 : Suivi du débit de la Seudre

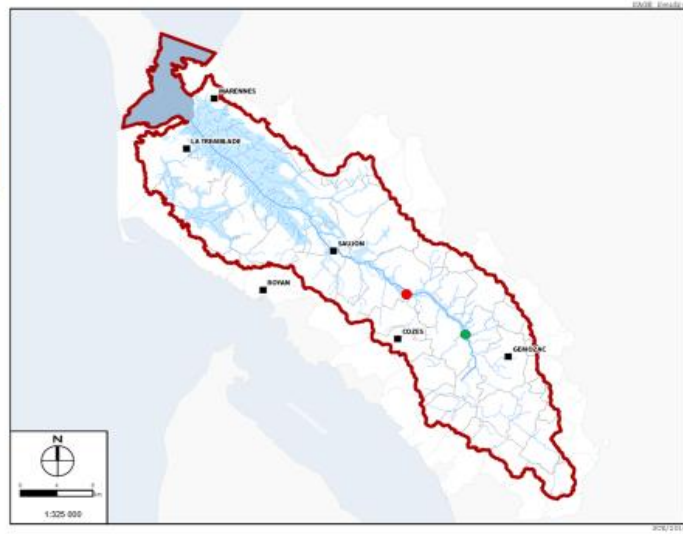
Thème : Gestion quantitative

Fréquence d'actualisation : annuelle

Contexte

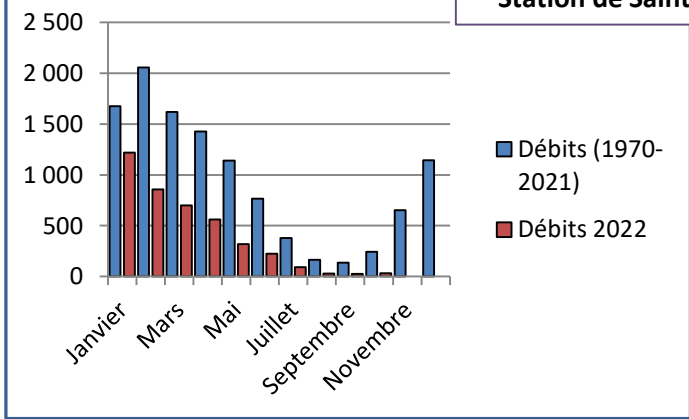
Les débits sont mesurés quotidiennement aux stations de Saint André de Lidon et Corme-Ecluse.

...
...
...
...
...

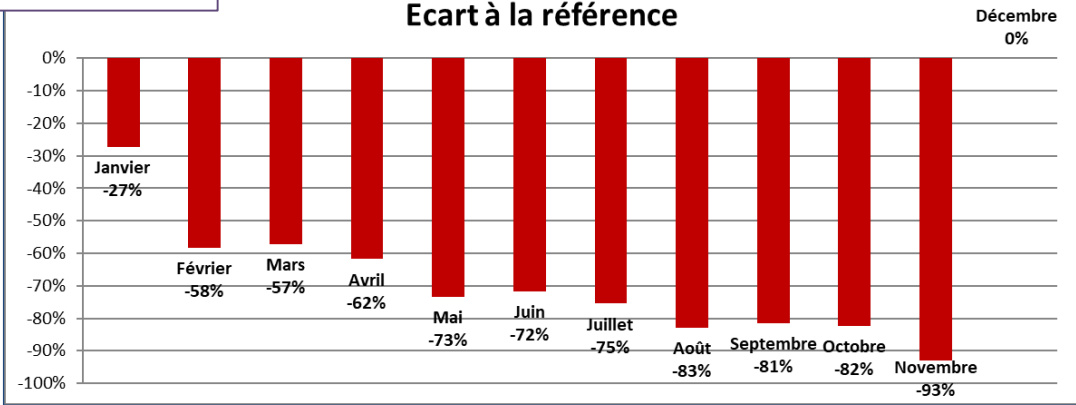


Données

Station de Saint André de Lidon



Ecart à la référence

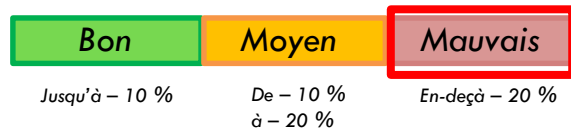


Commentaires

Les débits observés pour l'année 2022 sont très inférieurs aux débits de référence ...

...

Note indicateur



Lien avec dispositions SAGE → Dispositions GQ1- 3 et GQ1- 4



Rapport de présentation



→ *Le rapport de présentation du tableau de bord du SAGE Seudre sera présenté et validé en CLE au début de chaque année (pour l'année échue)*



3- Observatoire de l'eau de la Seudre

- *Volonté de proposer aux élus et administrés, des indicateurs spécifiques permettant de suivre l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le Bassin de la Seudre*

- *Mise en ligne des informations sur le site internet du SMBS, avec une fréquence d'actualisation de certains indicateurs plus régulière que pour le rapport annuel du tableau de bord*



Observatoire de l'eau de la Seudre

→ *9 Indicateurs spécifiques retenus*

Thèmes/Enjeux	Indicateurs Observatoire de l'eau de la Seudre		
	N°	Intitulé	Fréquence de renseignement
QUALITE DES MILIEUX	QM_1	Continuité écologique	annuelle
	QM_4	Zones humides	annuelle
GESTION QUANTITATIVE	GQ_1	Ecoulements superficiels	mensuelle
	GQ_2	Débits	quotidienne
	GQ_3	Piézométrie	quotidienne
	GQ_4	Pluviométrie (indicateur transversal)	quotidienne
	GQ_5	Restrictions d'usage	quotidienne (estivale)
QUALITE DES EAUX	QE_1	Hydrobiologie (superficielle)	annuelle
	QE_2	Physico-chimie (superficielle et souterraine)	annuelle



Observatoire de l'eau de la Seudre

- *Renseignement automatique des indicateurs sur le site internet du SMBS, selon leur fréquence*
- *Travail déjà engagé avec les services « informatique » et « communication » de la CARA*



PARTIE 1 : Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Communication des documents et données

Rapport annuel du SAGE Seudre



→ Création d'une partie spécifique « **Suivi de la mise en œuvre du SAGE** », dans l'onglet « SAGE » sur le site internet du SMBS, qui comprendra :

- 1- Les rapports annuels du SAGE (consultables et téléchargeables)
- 2- Le tableau de suivi de l'avancement des dispositions du SAGE, sous son format de synthèse, avec les dispositions et les orientations

Février 2023



Observatoire de l'eau de la Seudre

→ 3- Création d'un onglet « **Observatoire de l'eau de la Seudre** », comprenant 9 thèmes relatifs aux 9 indicateurs retenus pour l'OES

- Continuité écologique
- Zones humides
- Ecoulements superficiels
- Débits
- Piézométrie
- Pluviométrie
- Restriction d'usage
- Hydrobiologie
- Physico-chimie

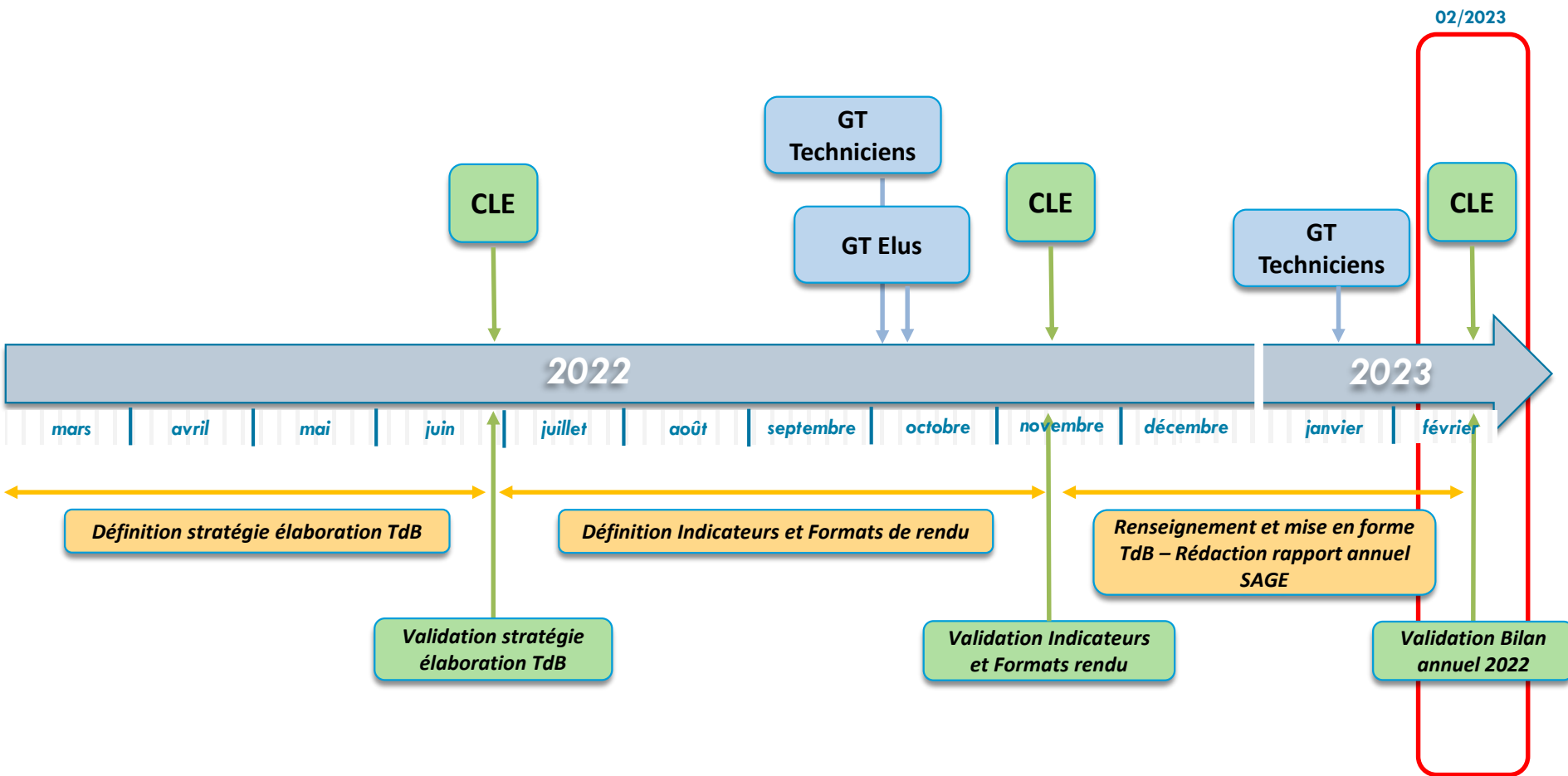
Début 2024



PARTIE 1 : Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Prochaines échéances

Calendrier





Principales actions à réaliser en 2023

- ➔ *Mise en ligne des documents sur le site internet du SMBS (Rapports annuels)*
- ➔ *Création d'un onglet « Observatoire de l'eau de la Seudre », comprenant 9 thèmes relatifs aux 9 indicateurs retenus pour l'OES*
- ➔ *Stabilisation du tableau de bord et intégration de modifications si nécessaire (année « test »)*
- ➔ *Elaboration des rapports annuels antérieurs (2018 à 2021)*



Il est proposé à la CLE :

De valider la proposition des 25 indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE Seudre.

De valider la proposition des 3 formats de rendu du tableau de bord du SAGE Seudre : Rapport de présentation annuel; tableau de suivi de l'avancement des dispositions du SAGE; Observatoire de l'eau.

De mandater le SMBS pour qu'il propose sur son site internet :

- la consultation et le téléchargement des rapports annuels du SAGE Seudre,
- La consultation du suivi de la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

De mandater le SMBS pour qu'il crée au cours de l'année 2023, sur son site internet, un Observatoire de l'eau de la Seudre comprenant les 9 indicateurs de suivi relatifs à l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



Délibération



ORDRE DU JOUR – 24^{ème} CLE du SAGE Seudre

1

Elaboration du tableau de bord du SAGE

Proposition et validation des indicateurs et des formats de rendu du tableau de bord du SAGE Seudre suite aux groupes de travail.

2

Point d'étape sur le PTGE Seudre

- *Présentation des recommandations issues du groupe de travail REUT.*
- *Calendrier et étapes à venir.*

3

Présentation du PPG Seudre



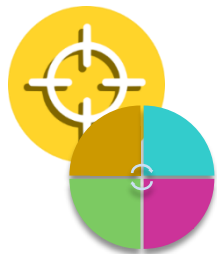
PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Co-portage PTGE Seudre : SMBS et SYRES 17

Comité de pilotage : CLE SAGE Seudre (élargie aux parties non membres intéressées pour la co-construction du projet)



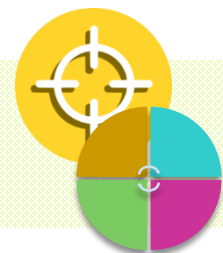
Objectif du PTGE Seudre : Elaborer un programme d'actions permettant de résorber le déficit quantitatif du bassin

Comment ? → Programme d'actions avec 4 leviers à étudier



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Objectif du PTGE Seudre : résorber le déficit quantitatif du bassin

Comment ? → Programme d'actions avec 4 leviers à étudier

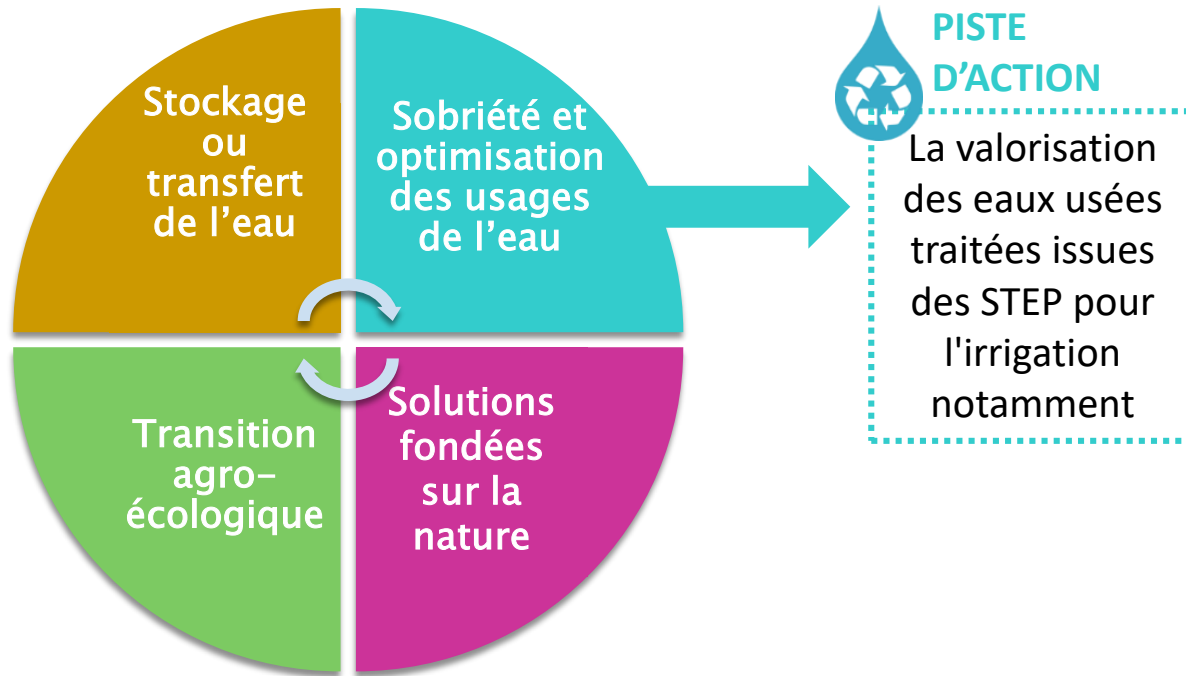




PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT

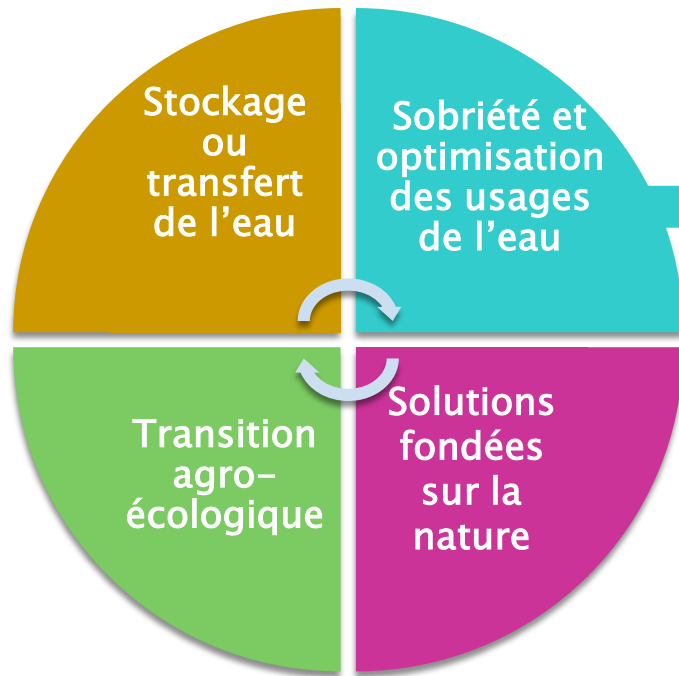
Objectif du PTGE Seudre : résorber le déficit quantitatif du bassin
Comment ? → Programme d'actions avec 4 leviers à étudier



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT

Objectif du PTGE Seudre : résorber le déficit quantitatif du bassin
Comment ? → Programme d'actions avec 4 leviers à étudier



PISTE D'ACTION

La valorisation des eaux usées traitées issues des STEP pour l'irrigation notamment

REFLEXIONS

Mise en place d'un **groupe de travail** mandaté par la CLE du SAGE Seudre





PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Groupe de travail « REUT » Seudre

Cadre de travail : PTGE Seudre

Pour qui : Tout porteur de projet de REUT sur le bassin de la Seudre dont la CARA

Mandat : « À quelles **conditions** mettre en place la réutilisation d'eaux usées traitées sur le bassin versant de la Seudre, pour un usage bénéfique aux milieux tout en étant économiquement viable ? »





PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Groupe de travail « REUT » Seudre

- ✓ **Composition** : 20 structures/collectivités
 - AEAG
 - ASA Saintonge Centre
 - Associations Obios, Nature Environnement 17, Nat'vert,
 - CD 17
 - CARA
 - CERA
 - Codev CARA
 - Communes d'Arvert, de Semussac, de St-Quantin-de-Rançanne, St-Fort-sur-Gironde, Cozes, Thaims
 - CRC / ostréiculteur
 - EAU 17
 - SDPPRA 17
 - SMBS
 - SYRES 17



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Groupe de travail « REUT » Seudre

- ✓ **Composition** : 20 structures/collectivités
- ✓ **Déroulement** : 1 réunion publique d'information + trois réunions de travail entre juin et octobre 2022

✓ Résultats

21 recommandations produites par le groupe de travail selon **6 thématiques** :



La qualité
sanitaire de
l'eau



Les usages
bénéficiaires



La répartition
géographique



La prise en
compte des
évolutions
futures



Le coût



La
sensibilisation
et la
communication



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre Présentation des recommandations du groupe de travail REUT

Retranscription des propos du groupe de travail

« Nos préconisations sont là pour guider un futur porteur de projet de réutilisation des eaux traitées sur le bassin versant de la Seudre à tendre vers un projet contribuant aux enjeux identifiés dans le PTGE et à l'optimisation des usages de l'eau. »

Notre vocation n'est pas de contraindre mais d'orienter les réflexions des porteurs de projet et de ses partenaires en les incitant : à étudier la faisabilité des conditions mentionnées ou encore à élaborer des réponses spécifiques voire imaginer des solutions sur mesure s'adaptant à la réalité de leur projet, leur contexte, etc.

Nous espérons aussi que les porteurs de projet seront incités à rendre compte de leur cheminement auprès de la CLE, pour contribuer, à leur manière, à améliorer la situation quantitative et qualitative sur le bassin et ainsi construire les conditions d'acceptabilité de leur projet auprès de l'ensemble des acteurs du territoire ».





PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Recommandations sur la qualité sanitaire de l'eau

Le groupe de travail invite les porteurs de projets à :

- 1.1.** Assurer une veille sur les programmes de recherche en lien avec la qualité des eaux de REUT et communiquer au territoire sur ces résultats.

- 1.2.** Inciter le territoire à s'engager sur un suivi des pollutions émergentes : eau (nappes et AEP), sols et plantes.

- 1.3.** A participer à des programmes de recherche sur ces questions.



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Recommandations sur les usages bénéficiaires

Le groupe de travail invite les porteurs de projets à :

- 2.1.** Ce que leur projet participe à **l'amélioration de la situation quantitative et /ou qualitative** du bassin et des milieux récepteurs (eaux de surface et eaux littorales).

- 2.2.** Inciter les bénéficiaires à s'engager dans une **démarche d'économie d'eau et de pratiques en faveur de l'environnement** et en lien avec les enjeux du PTGE.

- 2.3.** Phaser les projets de REUT pour intégrer les **évolutions futures identifiables** (localisation de l'offre et de la demande, nouveaux usages et utilisateurs, évolution de la démographie, etc.).



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Recommandations sur les usages bénéficiaires (suite)

2.4. Favoriser un projet de REUT **multi-usages** (agriculture, collectivités, voiries, soutien d'étiage, industrie...).

2.5. Prioriser l'accès à l'eau de réutilisation pour des cultures répondant aux **besoins alimentaires du territoire grâce à un dialogue avec les porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux.**



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Recommandations sur la répartition géographique

Le groupe invite les porteurs de projets à :

- 3.1.** Concevoir le maillage du réseau d'acheminement des eaux usées traitées et leur stockage de façon à **anticiper les besoins futurs identifiables du territoire.**

- 3.2.** Etudier **l'intégration de tous les lieux potentiels d'apport d'eau** (stations d'épuration du territoire, eaux des marais et d'exhaure de carrière, etc.) en lien avec le PTGE Seudre.



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Recommandations sur la répartition géographique (suite)

3.3. La REUT doit être utilisée si aucune autre source d'eau moins coûteuse n'est présente sur le territoire en s'appuyant sur l'analyse faite par les co-porteurs du PTGE Seudre.

3.4. Réfléchir à une **gouvernance des projets de REUT** visant entre autre à optimiser leur viabilité technico-économique.

3.5. Etudier la possibilité d'utiliser une partie de l'eau pour du **soutien d'étiage** en lien avec le Syndicat mixte du bassin de la Seudre.



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Recommandations sur la prise en compte des évolutions futures

Le groupe de travail suggère aux porteurs de projets de :

- 4.1. Prendre en compte les évolutions possibles liées au **changement climatique** dans les projets de REUT.
- 4.2. Anticiper les évolutions possibles du coût de l'énergie (hausse de l'électricité) en termes d'acheminement des eaux de REUT et proposer des **solutions de production d'énergies renouvelables** pour les couvrir.
- 4.3. Intégrer **l'évolution des futurs volumes d'eau traitée** en lien avec l'augmentation de la population.
- 4.4. Intégrer les **besoins futurs** identifiables des autres usages (industrie).



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Recommandations sur le coût

Le groupe invite les porteurs de projets à :

- 5.1.** Intégrer les bénéfices environnementaux dans l'Analyse Coûts/Bénéfices (ACB) des projets de REUT.
- 5.2.** Définir la notion de **prix de l'eau « acceptable »**.
- 5.3.** Etudier la possibilité de coupler le stockage de l'eau avec la production d'électricité durable (photovoltaïque ou autre) et la mettre en œuvre le cas échéant si le projet est cohérent.



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Présentation des recommandations du groupe de travail REUT



Recommandations sur la sensibilisation et la communication

Les porteurs de projets sont ainsi invités à :

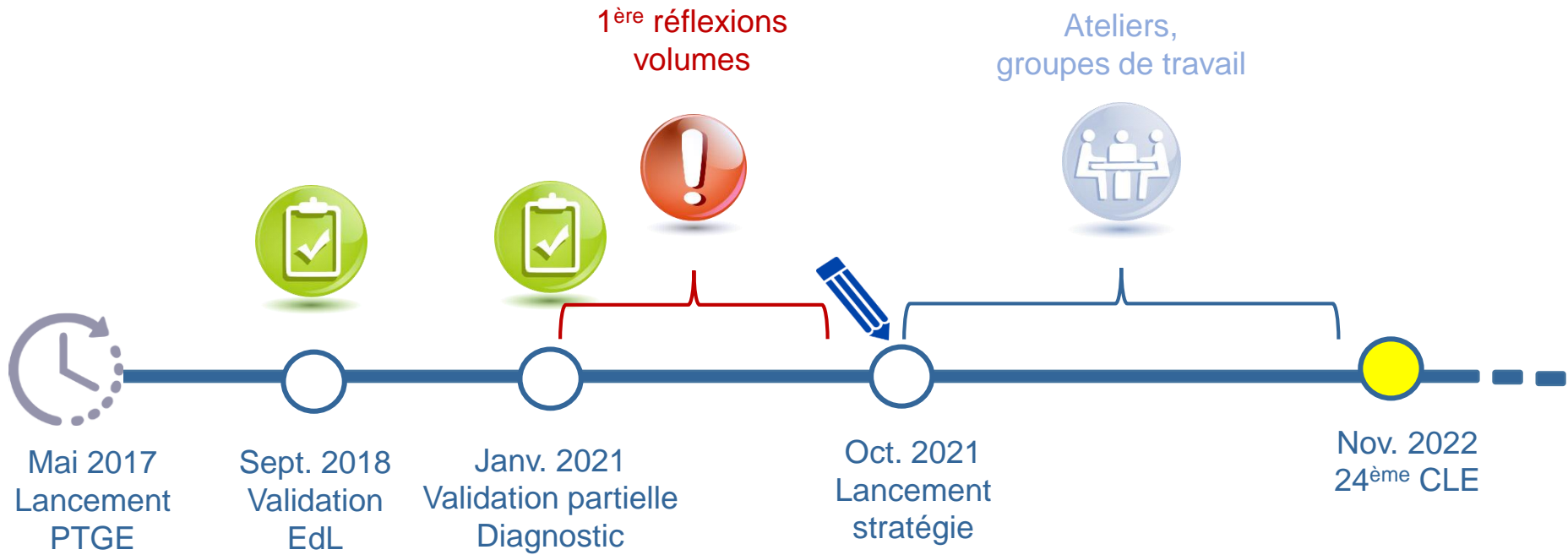
Communiquer et sensibiliser sur :

- les projets utilisant ou pouvant utiliser de l'eau de REUT
- les questions de qualité de l'eau issue de REUT
- le fonctionnement d'un projet de REUT
- l'impact positif de la REUT sur les milieux
- l'importance d'adopter un usage plus sobre de l'eau sur le bassin de la Seudre
- les usagers/industriels sur les pollutions émergentes



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Calendrier – étapes passées

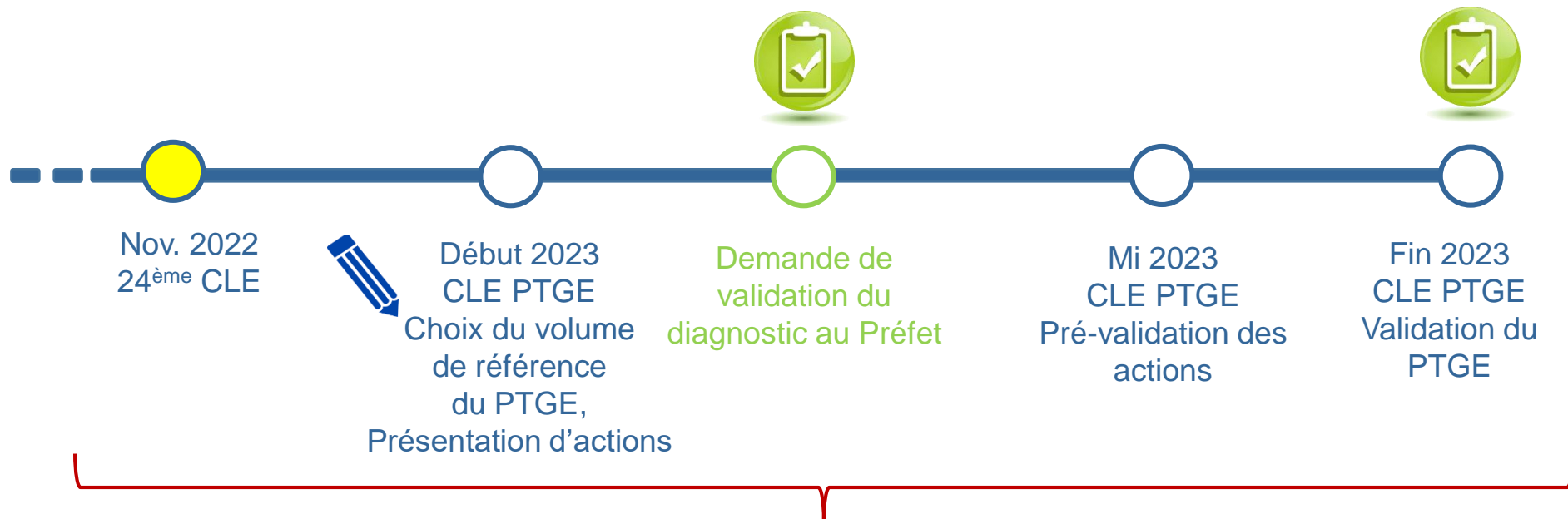


Mise en place réflexions volumes



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Calendrier – étapes à venir



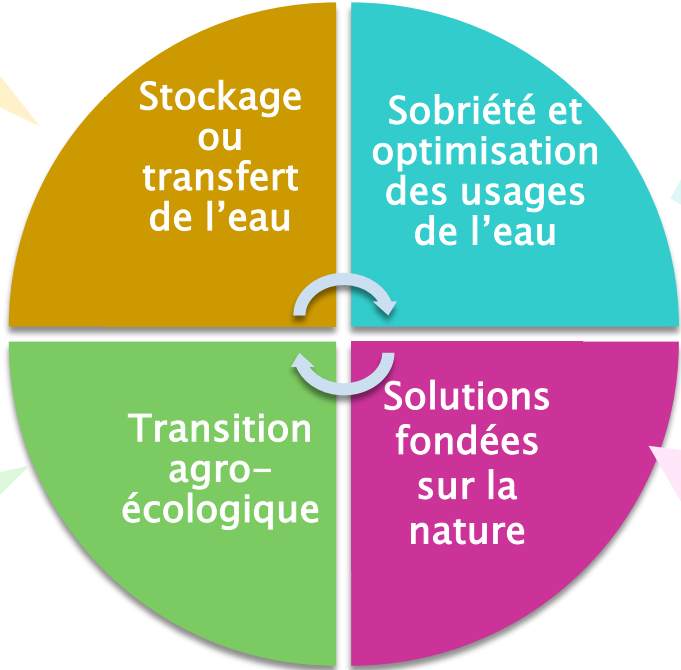
Réflexions sur les volumes



PARTIE 2 : Point d'étape sur le PTGE Seudre

Calendrier – étapes à venir

Fiches actions
« amélioration des connaissances »
- Lien études Vp/Vh



Lancement des ateliers
début 2023

Poursuite des réflexions :

- Efficience de l'irrigation
- Réduction du gaspillage (AEP et tourisme)
- REUT
- Optimisation/mobilisation des autres ressources disponibles (pluvial, carrières, etc.)

3 sujets déjà étudiés :

- ACS
- Restauration ZH alluviale
- Restauration du maillage bocager (à affiner)

➔ Lien avec le levier « transition agro-écologique »



ORDRE DU JOUR – 24^{ème} CLE du SAGE Seudre

1

Elaboration du tableau de bord du SAGE

Proposition et validation des indicateurs et des formats de rendu du tableau de bord du SAGE Seudre suite aux groupes de travail.

2

Point d'étape sur le PTGE Seudre

- *Présentation des recommandations issues du groupe de travail REUT.*
- *Calendrier et étapes à venir.*

3

Présentation du PPG Seudre



1. Contexte de la démarche

2. Vers une nouvelle stratégie

3. Et un nouveau programme d'actions

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

5. Bilan du PPG

6. Prochaines échéances





1. Contexte de la démarche

2. Vers une nouvelle stratégie

3. Et un nouveau programme d'actions

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

5. Bilan du PPG

6. Prochaines échéances





PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

1. Contexte de la démarche

Programmation

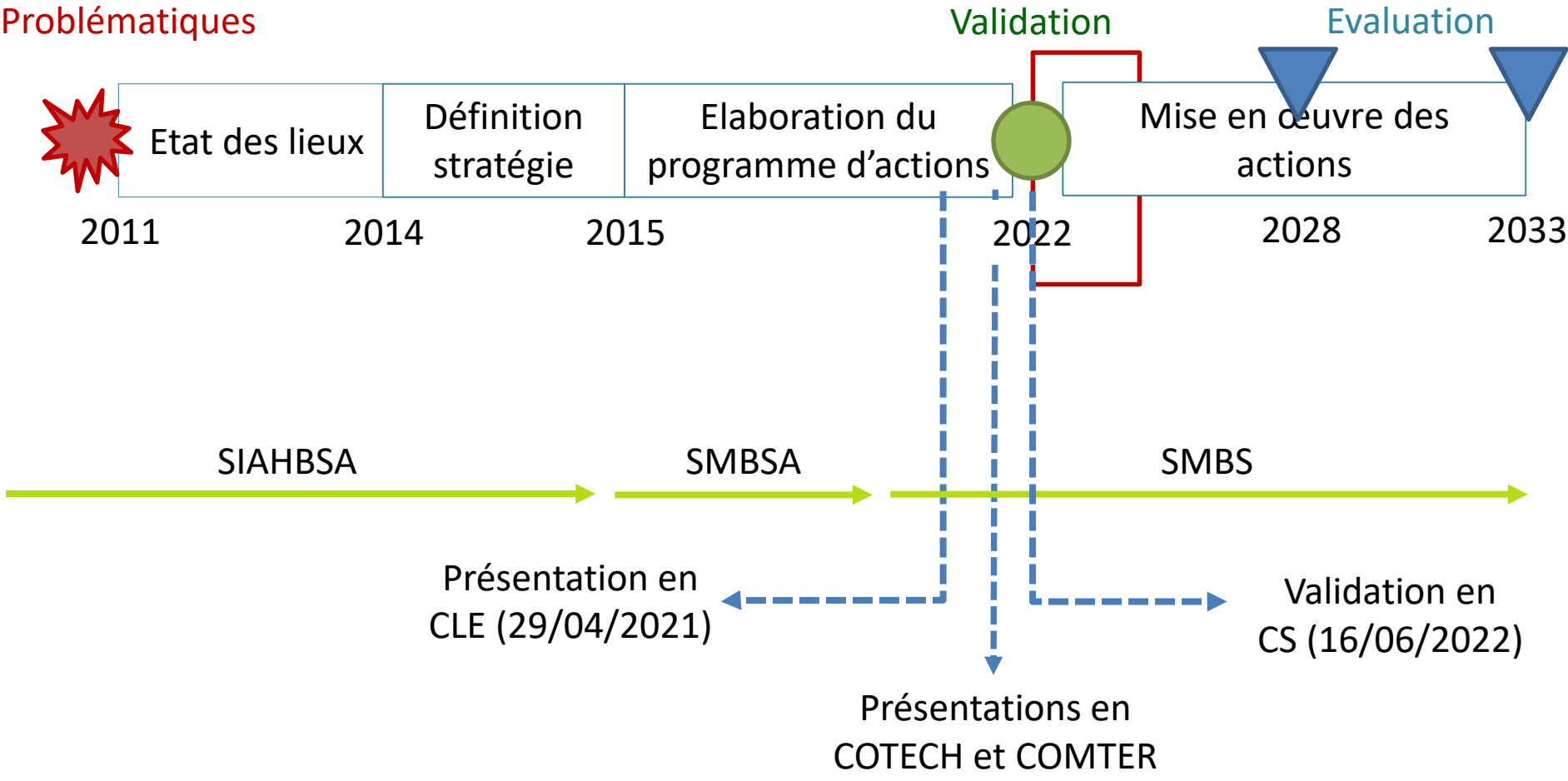




PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

1. Contexte de la démarche

Problématiques





1. Contexte de la démarche

2. Vers une nouvelle stratégie

3. Et un nouveau programme d'actions

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

5. Bilan du PPG

6. Prochaines échéances





7 problématiques identifiées sur le bassin continental (EDL/Diag.)

- 1** Une vulnérabilité de la ressource en eau
- 2** Un fonctionnement artificialisé des cours d'eau
- 3** Des zones humides dégradées
- 4** Une gestion inadéquate
- 5** Une biodiversité fragilisée
- 6** Une qualité d'eau satisfaisante, mais des pressions identifiées
- 7** Une méconnaissance du syndicat



PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

2. Vers une nouvelle stratégie

- 1 Une vulnérabilité de la ressource en eau
- 2 Un fonctionnement artificialisé des cours d'eau
- 3 Des zones humides dégradées
- 4 Une gestion inadéquate
- 5 Une biodiversité fragilisée
- 6 Une qualité d'eau satisfaisante, mais des pressions identifiées
- 7 Une méconnaissance du syndicat



I - ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES

- 1
- 2
- 3
- 4
- 6

II - ETAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

- 1
- 2
- 3
- 4

III - ACTIVITES LIEES AUX MILIEUX AQUATIQUES

- 4
- 7

IV - BIODIVERSITE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

V - ETAT QUALITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

- 1
- 2
- 3
- 4
- 6



PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre
2. Vers une nouvelle stratégie

5 ENJEUX



10 OBJECTIFS STRATEGIQUES
(Ex : Restaurer des milieux aquatiques fonctionnels et résilients)



18 OBJECTIFS OPERATIONNELS
(Ex : Restaurer 50 ha de zones humides)



Le PPG Seudre en quelques chiffres

Une programmation sur 10 ans

2 procédures réglementaires successives (AE/DIG)

Un volet RCE traité spécifiquement (AE/DIG)

2 cycles d'évaluations

34 actions réparties en 10 thématiques



1. Contexte de la démarche

2. Vers une nouvelle stratégie

3. Et un nouveau programme d'actions

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

5. Bilan du PPG

6. Prochaines échéances





PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

3. Et un nouveau programme d'actions

Principales évolutions

31 → 34 ACTIONS





Principales évolutions – Prise en compte du bassin estuarien

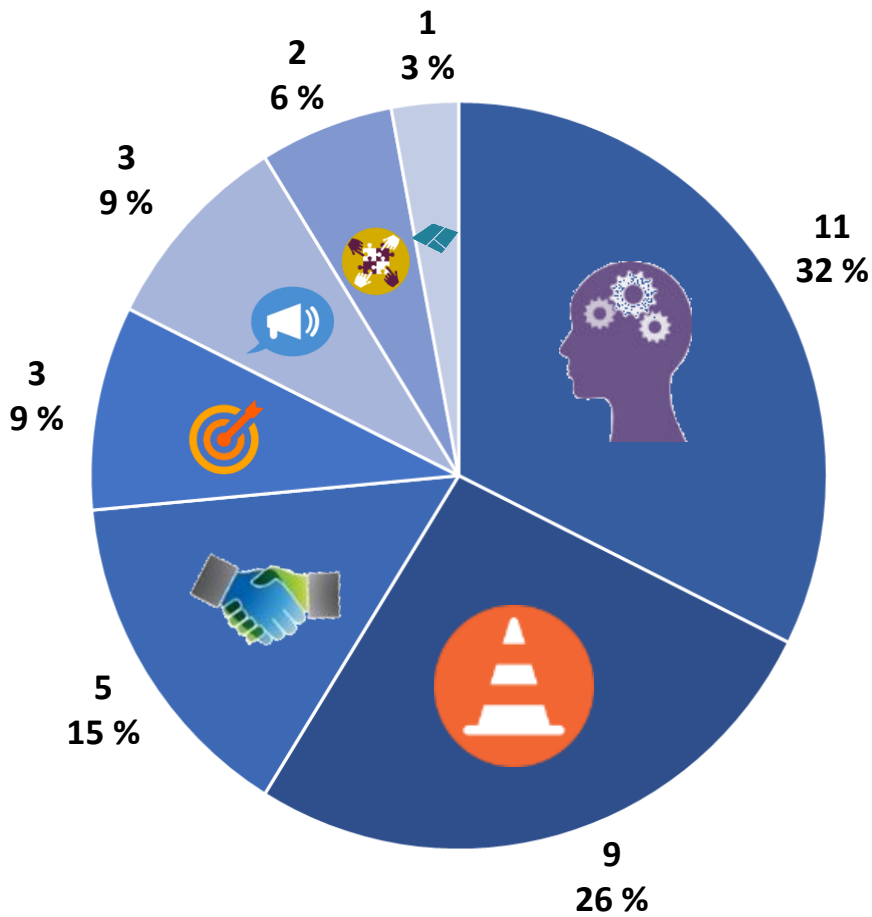
- **4 FICHES AJOUTEES**
 - HYD 05 : Planification opérationnelle sur les bassins cours d'eau
 - HCE 06 : Etude pour la restauration de la continuité écologique
 - ZHU 03 et ZHU 04 : Etudes de faisabilité sur les marais doux et salés
- **2023-2028 : EXTENSION DES FICHES NON OPERATIONNELLES**
- **2029-2033 : AJOUT DES FICHES OPERATIONNELLES**



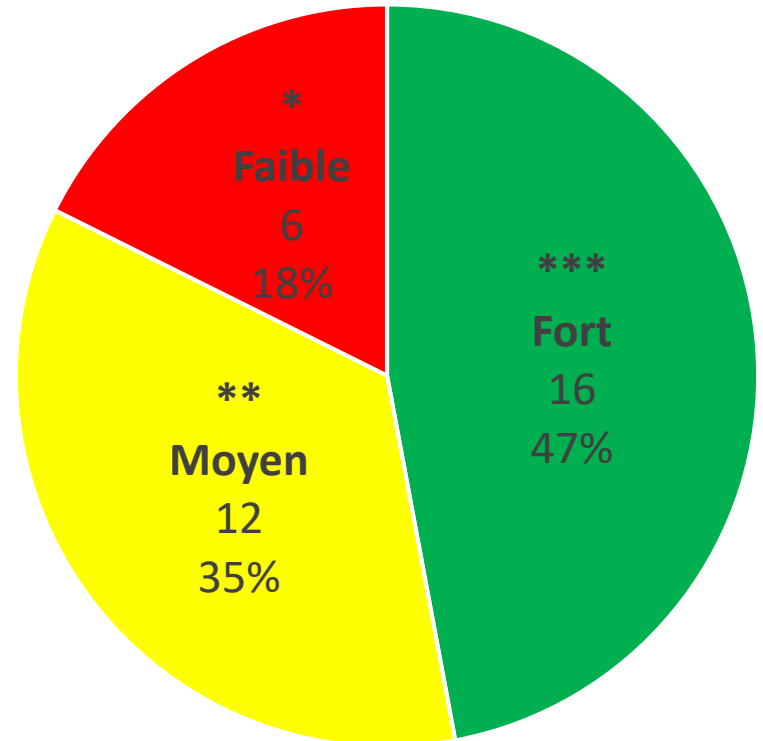
PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

3. Et un nouveau programme d'actions

TYPES D' ACTIONS



PRIORISATION





1. Contexte de la démarche

2. Vers une nouvelle stratégie

3. Et un nouveau programme d'actions

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

5. Bilan du PPG

6. Prochaines échéances





Le PAGD

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Seudre

=

Les moyens, conditions et mesures prioritaires retenus pour atteindre les objectifs généraux de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre
4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

Planification :

- 5 enjeux

- 21 orientations

- 83 dispositions

Opérationnelles :

Mis en œuvre par des actions et/ou programme d'actions



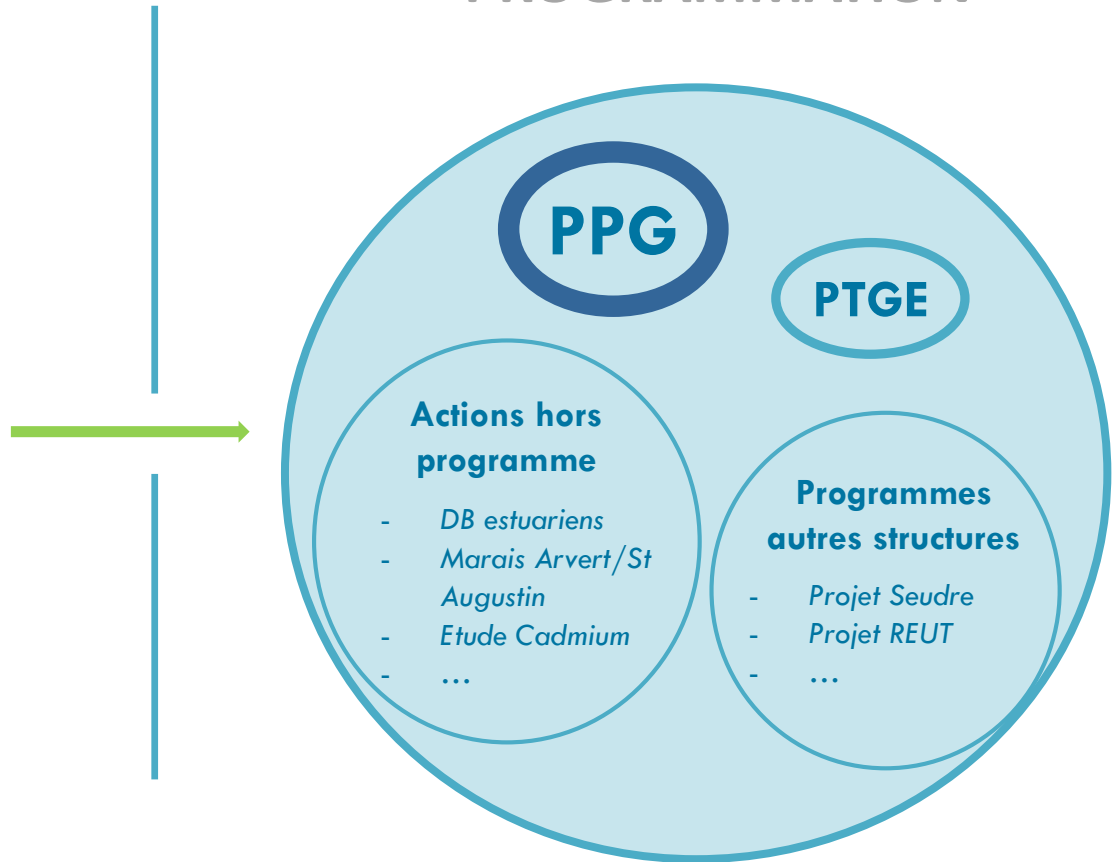
PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

PLANIFICATION



PROGRAMMATION



PPG met en œuvre 39 dispositions sur 83 du SAGE









PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

HCE – Hydromorphologie Continuité écologique



PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
HCE 01	Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques publics classés en liste 2 (article L214-17)		G1-5, QM5-1
HCE 02	Accompagner les propriétaires privés pour la mise en conformité de leurs ouvrages classés en liste 2 (article L214-17)		G1-5
HCE 03	Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques publics classés en liste 1 (article L214-17)		G1-5, QM1-2
HCE 04	Accompagner les propriétaires privés d'ouvrages hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique		G1-2, G1-5, QM1-2, QM2-1
HCE 05	Consigner l'ensemble des informations sur les ouvrages hydrauliques dans un catalogue		QM1-2
HCE 06	Réaliser une étude pour la restauration de la continuité écologique sur le tracé liste 2 et ZAP Anguille		G1-2, G1-5, QM1-2, QM5-4

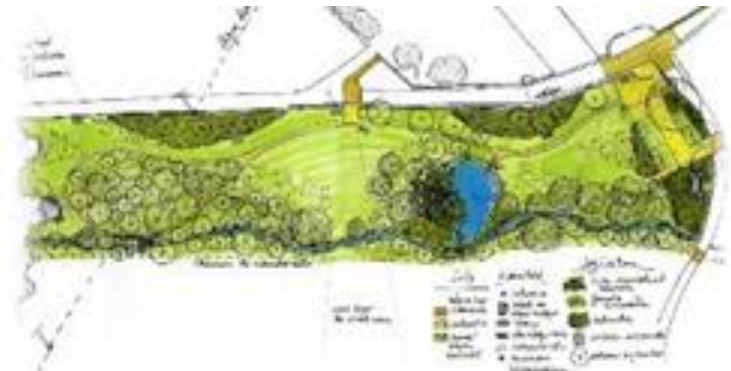


PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

HYD – Hydromorphologie

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
HYD 01	Restaurer les dynamiques hydrosédimentaires		QM2-2
HYD 02	Restaurer les secteurs du lit présentant des érosions		QM2-2
HYD 03	Restaurer des berges naturelles		QM2-2, QE5-6
HYD 04	Améliorer la connaissance sur l'historique du tracé en vue de futurs aménagements		QM1-5
HYD 05	Construire une planification opérationnelle sur les bassins des cours d'eau estuarien		QM1-10, QM2-4, QM5-1, QE2-1, QE3-1, QE3-3







PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

GOH – Hydromorphologie Zones humides

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
GOH 01	Mettre en œuvre et suivre un protocole de gestion des ouvrages hydrauliques stratégiques		QM2-5
GOH 02	Mettre en place et suivre un réseau pérenne d'échelles limnimétriques		GQ1-3








PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

RIP – Boisements rivulaires

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
RIP 01	Restaurer des boisements rivulaires fonctionnels		QM2-2, QM2-4, QE3-3
RIP 02	Entretien des boisements rivulaires et gérer les embâcles		QM2-2
RIP 03	Accompagner les propriétaires privés vers une évolution des pratiques d'entretien		G1-2, G1-5, QM2-4, QE3-3





PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

ZHU – Zones humides

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
ZHU 01	Développer la maîtrise foncière sur les zones humides		G3-1
ZHU 02	Restaurer et gérer des zones humides fonctionnelles		G3-2, QM1-10, QM3-3, QE3-3
ZHU 03	Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une planification opérationnelle sur le marais salé		G1-1, G1-2, QM1-10, QM3-1, QM5-1, QM5-3, QE3-3
ZHU 04	Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une planification opérationnelle sur les marais doux		G1-1, G1-2, QM1-10, QM2-6, QM3-1, QM5-1, QE3-1, QE3-3







PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

PDE – Plans d'eau

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
PDE 01	Diagnostiquer les plans d'eau		QM1-6
PDE 02	Accompagner les propriétaires de plans d'eau pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques		-






PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

BIO – Biodiversité

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
BIO 01	Réaliser des inventaires habitats/faune/flore		QM1-3, QM1-8, QM1-11







PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

EEE – Espèces exotiques envahissantes

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
EEE 01	Suivre les espèces aquatiques exotiques envahissantes sur le bassin		QM1-7
EEE 02	Lutter contre les espèces végétales aquatiques exotiques envahissantes		QM4-1






PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

GOU – Gouvernance

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
GOU 01	Promouvoir une solidarité de bassin versant		G1-1





PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre



4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG


COM – Communication

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
COM 01	Etablir un plan de communication pour le syndicat		G4-1, GM3-1, GM4-2, GM5-3
COM 02	Sensibiliser les publics à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques		G1-5, G4-1, GM2-4, GM3-1, QM4-2, QM5-3,
COM 03	Accompagner les partenaires et usagers dans leurs études et projets d'aménagement		G1-2, G1-5
COM 04	Favoriser les relations et le partage de données avec les partenaires		G1-7



MOP – Mise en œuvre du programme

PPG Seudre		SAGE Seudre (PAGD)	
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
MOP 01	Mettre en place un tableau de bord et animer le PPG		G2-1
MOP 02	Evaluer le PPG		G2-1, G2-2

THEMATIQUE	INTITULE DE L'OPERATION	CODE DE L'OPERATION	PRIORITE DE L'OPERATION	LOGO REPRESENTANT LE TYPE D'OPERATION
		VERSION DE LA FICHE ACTION DATE DE LA DERNIERE MISE A JOUR	FORTE *** MOYENNE ** FAIBLE *	
ENJEUX	Principales problématiques du territoire			
OBJECTIFS STRATEGIQUES	Objectif poursuivi à long terme			
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Objectifs opérationnels permettant l'atteinte de l'objectif stratégique			
CONTEXTE DE L'OPERATION	Contexte général de l'opération – Rappels des éléments de l'état des lieux justifiant l'opération			
DESCRIPTION DE L'OPERATION	<ul style="list-style-type: none"> Modalités techniques de l'opération Objectifs chiffrés 			
TERRITOIRE CONCERNE	Masses d'eau vides et carte générale permettant de localiser les principales zones d'intervention à l'échelle du bassin versant continental. Ce visuel sera complété, si nécessaire et pertinent, de cartographies à une échelle plus fine permettant de situer les interventions de manière précise. Ce travail n'a pas encore été réalisé à ce jour.			
LIENS AVEC PLANS ET PROGRAMMES EXISTANTS	Liens avec principaux plans et programmes en vigueur ou en projet (cas du PTGE Seudre)			
LIENS AVEC AUTRES ACTIONS PPG	Autres opérations du PPG liés			
INTEGRATION A LA DIG	Modalités particulières à intégrer à la Déclaration d'Intérêt Général			
PARTENAIRES POTENTIELS (LISTE NON EXHAUSTIVE)	Partenariats possibles pour la réalisation de l'opération			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	INDICATEURS DE REALISATION			
	Indicateurs permettant d'évaluer le niveau de réalisation des opérations			
	INDICATEURS DE RESULTAT			
Indicateurs permettant d'évaluer les résultats produits par les opérations				

MOYENS AFFECTES	HUMAINS		AUTRES		
	Moyens humains du SMBS affectés à l'opération en (homme)/jour		Autres moyens affectés à l'opération (prestation, achat de matériel...)		
COUT GLOBAL	Côté des moyens humains du SMBS évalués sur la base du coût moyen d'un Technicien Aquatiques à 176 €/jour avec prise en compte d'un taux d'inflation à 1,1 % (supposés sur les 12 dernières années)		Autres coûts évalués à partir de référentiels propres au SMBS ou de retours d'expérience		
	Coût total de l'opération				
FINANCEMENTS POTENTIELS	FINANCIER	RUBRIQUE	Taux	CONDITION	
	Nom du financeur	Rubrique du règlement d'intervention	Taux de financement	Condition de financement	
AUTORFINANCEMENT POTENTIEL	Reste à charge pour le SMBS après déduction des financements potentiels				
REPARTITION DES MOYENS SUR L'ENSEMBLE DU PROGRAMME	2023	2024	2025	2026	2027
	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €
MOYENS HUMAINS COUT ANNUEL MAXIMAL AUTOFINANCEMENT	2028	2029	2030	2031	2032
	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €



1. Contexte de la démarche

2. Vers une nouvelle stratégie

3. Et un nouveau programme d'actions

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

5. Bilan du PPG


6. Prochaines échéances






PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

5. Bilan du PPG

Type opération	Libellé opération	Priorité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
	Promouvoir une solidarité de bassin versant	**											
	Mettre en œuvre et suivre un protocole de gestion des ouvrages hydrauliques stratégiques	***											


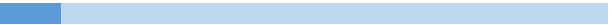

	Développer la maîtrise foncière sur les zones humides	***											
--	---	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--





	Restaurer des boisements rivulaires fonctionnels	***											
	Entretenir les boisements rivulaires et gérer les embâcles	***											
	Lutter contre les espèces végétales aquatiques exotiques envahissantes	**											
	Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques publics classés en liste 2 (article L214-17)	***											
	Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques publics classés en liste 1 (article L214-17)	*											
	Restaurer les dynamiques hydrosédimentaires	***											
	Restaurer les secteurs du lit présentant des érosions	**											
	Restaurer des berges naturelles	*											
	Restaurer et gérer des zones humides fonctionnelles	***											
	Travaux sur le bassin estuarien	***											







PARTIE 3 : Présentation du PPG Seudre

5. Bilan du PPG

Type opération	Libellé opération	Priorité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
	Accompagner les propriétaires privés vers une évolution des pratiques d'entretien	**											
	Accompagner les partenaires et usagers dans leurs études et projets d'aménagement	**											
	Accompagner les propriétaires privés pour la mise en conformité de leurs ouvrages classés en liste 2 (article L214-17)	**											
	Accompagner les propriétaires privés d'ouvrages hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique	*											
	Accompagner les propriétaires de plans d'eau pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques	*											

	Etablir un plan de communication pour le syndicat	**											
	Sensibiliser les publics à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	**											
	Favoriser les relations et le partage de données avec les partenaires	*											

	Consigner l'ensemble des informations sur les ouvrages hydrauliques dans un catalogue	**											
	Mettre en place un tableau de bord et animer le PPG	***											
	Evaluer le PPG	***											

Budget global maximal estimé à 7 800 000 €



1. Contexte de la démarche

2. Vers une nouvelle stratégie

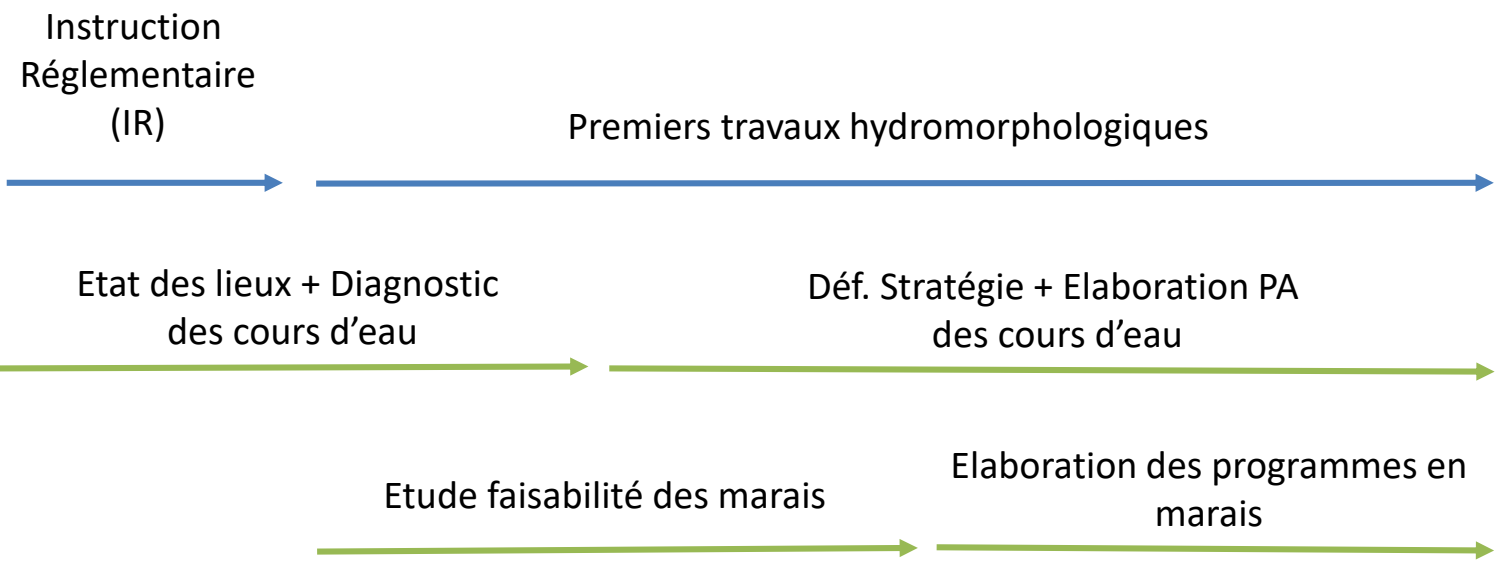
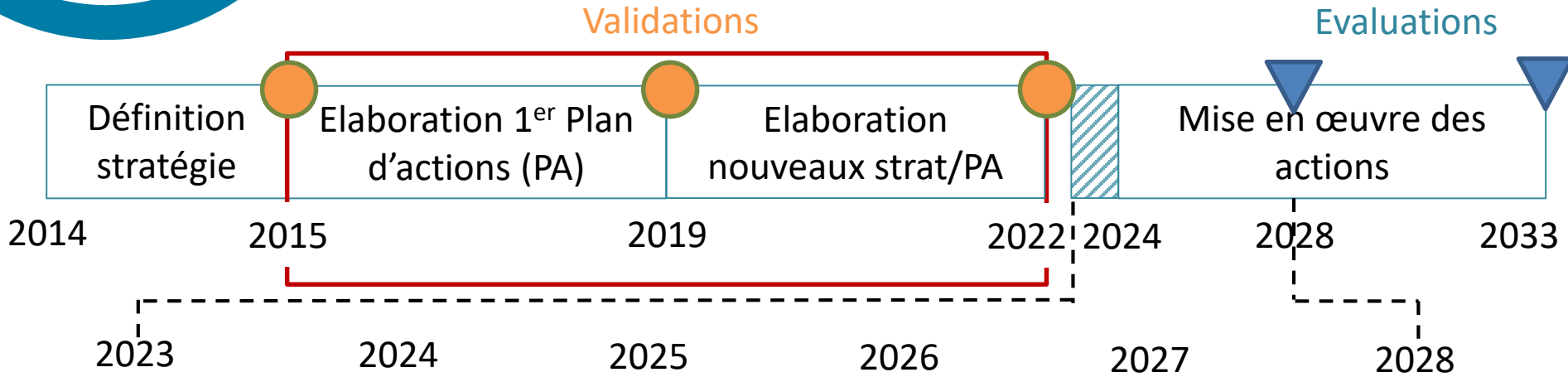
3. Et un nouveau programme d'actions

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

5. Bilan du PPG

6. Prochaines échéances

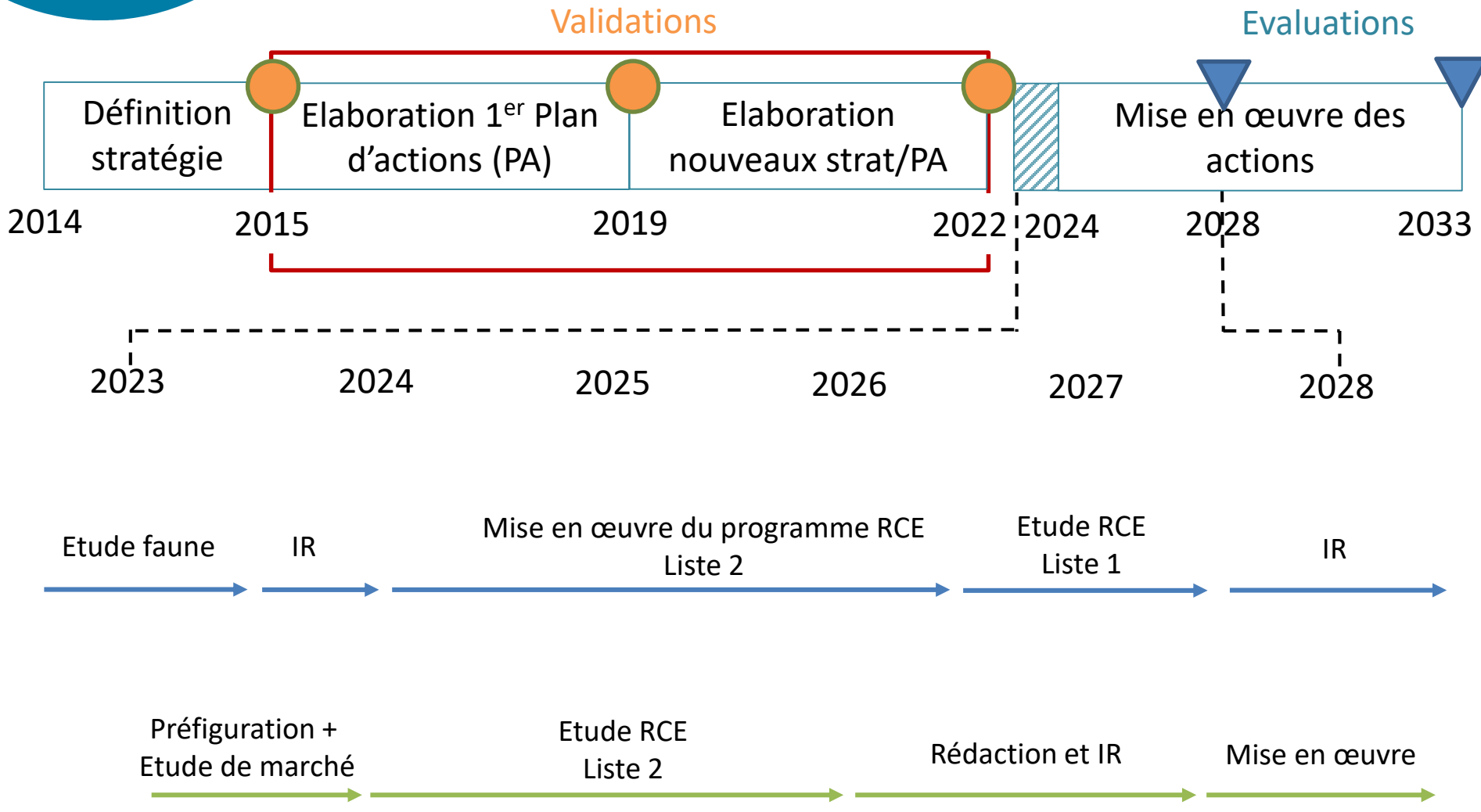




Premiers travaux hydromorphologiques

Déf. Stratégie + Elaboration PA des cours d'eau

Elaboration des programmes en marais



Merci de votre attention

Pour contacter les agents du Syndicat mixte du bassin de la Seudre :

Jean-Philippe DAVID

Tel : 05 46 22 19 73

sage@fleuve-seudre.fr

Laurent POUZIN

Tel : 05 46 39 64 78

laurent.pouzin@fleuve-seudre.fr

Claire BLONDEL

Tel : 05 46 39 64 92

pom@fleuve-seudre.fr

Yann DAVITOGU

Tel : 05 46 90 89 75

yann.davitoglu@fleuve-seudre.fr

Ségolène FAY

Tel : 05 46 39 64 91

papi@fleuve-seudre.fr

Morgan BOYER

Tel : 05 46 39 64 93

alabri@fleuve-seudre.fr

Mélodie PIERRONNET

Tel : 05 46 39 64 94

melodie.pierronnet@fleuve-seudre.fr

www.sageseudre.fr

